

# PROJET DÉPARTEMENTAL 2022-2028

---

**Pour une Meurthe-et-Moselle  
audacieuse, solidaire et citoyenne**



# Pour une Meurthe-et-Moselle audacieuse, solidaire et citoyenne

PROJET DÉPARTEMENTAL 2022 - 2028

---

## Sommaire

INTRODUCTION .....	5
<b>AXE 1</b>	
<b>Agir pour l'émancipation et la réussite des jeunes</b> .....	7
Accompagner les jeunes adultes vers l'autonomie.....	8
Offrir aux collégien-ne-s un environnement de travail sain et propice à la réussite éducative.....	9
Les 1 000 premiers jours de l'enfant : privilégier la prévention.....	11
Mieux protéger l'enfance.....	12
Faciliter l'accès de tou-te-s à la culture, au sport et promouvoir l'éducation populaire.....	13
<b>AXE 2</b>	
<b>L'innovation et le dialogue au cœur des solidarités humaines</b> .....	15
Contribuer à l'accès aux soins pour tou-te-s.....	17
Au plus près des personnes en perte d'autonomie et des aidants .....	19
Pour une vie digne et une sortie de la pauvreté.....	22
Protéger et soutenir les victimes de violences .....	24
L'insertion des personnes durablement éloignées de l'emploi reste la priorité.....	25
Une économie sociale solidaire et innovante .....	27
<b>AXE 3</b>	
<b>Investir l'avenir écologique</b> .....	29
Protéger, conserver, préserver .....	30
Limiter nos impacts sur le climat.....	31
Adapter et accompagner .....	32
<b>AXE 4</b>	
<b>Soutenir la dynamique et l'attractivité de nos territoires</b> .....	33
Développer des infrastructures et des mobilités plus sobres .....	34
Accompagner les dynamiques territoriales .....	35
Faire de l'habitat un outil d'inclusion et d'équité territoriale.....	37
Renforcer l'image et l'attractivité de la Meurthe-et-Moselle.....	38
Mettre en lumière notre culture et notre patrimoine .....	39
<b>AXE 5</b>	
<b>Citoyenneté et participation ; un contrat démocratique renouvelé avec les Meurthe-et-Mosellan-e-s</b> .....	41
Encourager toutes les formes d'engagement.....	42
Du citoyen à la collectivité, les Meurthe-et-Mosellan-ne-s acteurs de leur avenir.....	43
Des usagers partie-prenantes des politiques publiques départementales.....	44
CONCLUSION .....	45
<b>Engagé-e-s et responsables</b>	



# Introduction

*Le Département de Meurthe-et-Moselle vient de fêter ses 150 ans et la collectivité départementale est, avec la commune, l'une des plus anciennes de notre paysage institutionnel. Si elle n'a eu de cesse d'évoluer, cette stabilité témoigne de la place singulière du Conseil départemental ; à la fois proche de nos concitoyennes et concitoyens et en capacité de déployer des politiques publiques veillant à la cohésion de vastes bassins de vie au destin partagé.*

## **De la modernité du Conseil départemental**

Comme la crise sanitaire l'a illustré, les Départements sont, avec le bloc communal, les garants des solidarités de proximité au service de toutes les habitantes et tous les habitants comme de tous les territoires et notamment les plus fragiles. Le Département est ainsi un rouage central de la cohésion sociale et territoriale de notre pays ; une collectivité protectrice. En cela, le Conseil départemental est un échelon de l'action publique d'une grande modernité.

## **S'inscrire dans un mouvement constant vers le progrès et la justice sociale**

Malgré les tentations (re)centralisatrices régulières de l'État, le Département demeure et assume, en outre, des politiques publiques aussi indispensables que sensibles : l'enfance en danger, l'autonomie, l'insertion... Et ce rôle singulier auprès des habitantes et habitants, comme des territoires, suppose une volonté permanente de répondre à l'évolution des besoins. L'écueil le plus impardonnable serait l'immobilisme et la tentation gestionnaire. C'est en inscrivant le Conseil départemental dans un mouvement constant d'amélioration qu'il répond à ses missions de justice sociale. Et ces dernières ne peuvent se déployer avec efficacité que dans le cadre de partenariats et de coopérations avec la très grande richesse des acteurs de nos territoires : collectivités, associations, entreprises, habitants...

## **Un projet qui prend la mesure des nouveaux défis**

C'est à cette ambition que le projet départemental entend répondre. Il s'inscrit dans une histoire teintée de valeurs humanistes tout en prenant la mesure des nouveaux défis qu'il faut relever pour que celles-ci se traduisent dans la vie de nos concitoyennes et concitoyens : le vieillissement de la population, le dérèglement climatique, la fragilisation des jeunes générations, la tension croissante sur les métiers du social et du médico-social, l'appétit participatif des habitantes et habitants qui veulent, aujourd'hui plus encore qu'hier, être parties prenantes des décisions qui les concernent.

## **Un approfondissement du contrat démocratique qui nous lie aux Meurthe-et-Mosellan-e-s**

Le projet départemental s'articule autour de cinq axes. Il s'agit de la jeunesse, des solidarités humaines, de la transition écologique, de l'accompagnement des territoires et de la participation citoyenne. Ces thématiques sont au cœur du contrat démocratique qui nous lie désormais -et pour six ans- aux Meurthe-et-Mosellan-e-s. Elles sont ici approfondies sans être pour autant figées ; certaines intentions devant encore mûrir. C'est le propre d'un projet.

## **Des feuilles de route pour les services départementaux**

Ces orientations définies par les élu-e-s, il appartient désormais aux agents du Département de s'en emparer en y apportant leurs expertises et leurs compétences. L'élaboration d'un projet d'administration sera d'ailleurs engagée très prochainement afin d'en garantir les bonnes appropriation et déclinaison par les services départementaux. Ils manifestent, au quotidien, une implication qui ne manquera pas d'enrichir le projet départemental. Il en va de même de nos partenaires qui jouent un rôle majeur dans le déploiement de nos politiques publiques dans les territoires.

## **Un document vivant**

Dans un contexte politique, économique et social où la stabilité devient l'exception et le changement la règle, le projet départemental pourrait être bousculé. Méconnaître cette réalité serait ignorer les contraintes de toute gouvernance. Dès lors, précisément pour rester fidèle à ses orientations, le projet départemental devra-t-il être régulièrement évalué et actualisé. Un bilan à mi-mandat sera donc réalisé et contribuera à répondre à la nécessité de concevoir le projet départemental comme un document vivant.



## Axe 1

# Agir pour l'émancipation et la réussite des **jeunes**

Mettre la jeunesse au cœur du projet départemental, c'est faire le choix résolu de se tourner avec confiance vers l'avenir. Nous souhaitons tendre une main solidaire vers cette jeunesse. Il est indispensable de créer un pont entre les responsables d'aujourd'hui et celles et ceux qui feront la société de demain.

Les grandes transitions qui s'invitent dans nos vies, qu'elles soient écologiques, démographiques ou encore numériques sont porteuses de mutations profondes qui risquent de creuser, davantage encore, des fractures sociales et générationnelles qui existent d'ores et déjà.

Si la jeunesse est ce temps de l'ouverture à tous les possibles et à tous les enthousiasmes, une part significative des jeunes nous dit qu'elle va mal, qu'elle doute d'elle-même, qu'elle redoute la précarité quand elle n'y est pas déjà confrontée. Comme en témoigne l'engagement des jeunes services civiques accueillis par le Conseil départemental, la jeunesse est généreuse. Elle aspire à l'autonomie et à l'émancipation pour se construire et définir son projet de vie. Sa faible participation aux élections démontre aussi qu'elle ne trouve pas, dans la politique et dans ses acteurs, les réponses à ses aspirations.

**Les incertitudes grandissantes des jeunes et les difficultés auxquelles ils sont confrontés nous invitent à mettre en œuvre une politique inédite et innovante.**

D'autant que le Département les accompagne depuis le début de leur vie :

- avant même leur naissance s'agissant de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) qui réalise chaque année près de 2 000 visites à domicile en post natal et 1 400 consultations pédiatriques préventives ;
- dans les crèches ou auprès des assistant-e-s maternel-le-s qui relèvent du Conseil départemental ;
- à l'école, avec les bilans de santé également effectués par la PMI et des taux de vaccination de plus de 90 % ;

- au sein des collèges, dont la rénovation a constitué une priorité dès 2012 et qui continuent de bénéficier d'une politique d'investissement et de modernisation contribuant au bien-être et à la réussite éducative des élèves ;
- ou encore dans le cadre des services civiques avec plus de 950 jeunes accompagnés par le Conseil départemental dans ce cadre et une volonté de développer les volontariats en Europe, en veillant à ce que les jeunes issu-e-s de milieux modestes puissent y accéder davantage.

C'est, par conséquent, en parfaite cohérence avec les missions du Département, garant des solidarités humaines et engagé contre la pauvreté, que se situe cette étape nouvelle en direction des jeunes adultes en situation de précarité. Ils échappent depuis trop longtemps aux dispositifs protecteurs des plus de 25 ans et notamment au Revenu de Solidarité Active (RSA). Le Conseil départemental se conçoit comme un point d'appui pour ces jeunes, un tremplin.

C'est dans cette logique de *continuum* de l'accompagnement qu'il faut comprendre la mobilisation du Conseil départemental en faveur d'un revenu d'émancipation jeunes. Un accompagnement qui se situe résolument aux côtés des parents, en complément d'un soutien que leur situation économique ne permet souvent pas de situer à la hauteur des besoins de leurs enfants... Des enfants d'une République que nous voulons solidaire et fraternelle.

Nous le réaffirmons collectivement, la jeunesse est une richesse.

## NOS ENGAGEMENTS

Accompagner  
les jeunes adultes  
vers l'autonomie

- ▶ **Élargissement des conditions d'accès au contrat jeune majeur pour les sortants de l'ASE**
- ▶ **Expérimentation d'un revenu d'émancipation jeunes**

En France, trop de jeunes ne disposent pas du minimum de ressources pour vivre dignement, se loger, se nourrir ou se chauffer. Certaines études dressent même un bilan alarmant des effets de la pandémie sur la jeunesse de notre pays. Plus de 50 % des jeunes sont inquiets au sujet de leur santé mentale, 30 % renoncent à l'accès aux soins faute de moyens, 38 % travaillent dans le cadre d'un contrat précaire... Beaucoup craignent de ne pouvoir intégrer le marché du travail et de ne pouvoir accéder à l'autonomie à laquelle ils aspirent. Notre responsabilité est d'entendre et d'accompagner les jeunes qui ne parviennent pas encore à se projeter dans l'avenir afin de leur permettre d'exprimer tout leur potentiel.

### **S'inspirer de l'accompagnement des 18-21 ans dans le cadre de la protection de l'enfance**

Pour les jeunes majeurs sortants des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le Conseil départemental développe fortement, depuis 2018, les Contrats Jeunes Majeurs (CJM). Ceux-ci bénéficient à près de 600 personnes entre 18 et 21 ans, leur apportant un soutien déterminant dans la réalisation de leur projet de formation et/ou d'insertion professionnelle. Selon leurs revenus (d'apprentissage par exemple), cette aide peut aller jusqu'à 900 € par mois. Elle est constituée d'une allocation complétée d'aides à l'hébergement, aux transports, aux frais d'inscription, etc. Ces jeunes bénéficient également du soutien de travailleurs sociaux du Département qui les accompagnent dans leurs démarches.

### **Un élargissement des Contrats Jeunes Majeurs (CJM)**

Cet accompagnement, qui s'apparente à une forme de revenu de base ou d'émancipation, pourra aller jusqu'à 25 ans si cela correspond bien aux besoins de la situation de la personne. Le Département souhaite en effet soutenir les jeunes qui lui sont confiés au-delà du couperet de la majorité, qui ne correspond pas aux réalités de la vie et aux exigences d'un accompagnement éducatif et social responsable. Cet élargissement s'opèrera dans deux directions :

- d'une part, en proposant un CJM à tout sortant de l'ASE porteur d'un projet, comme la loi nous y invite désormais ;
- d'autre part, pour ceux qui sont sortis du dispositif de l'ASE mais qui ont, dans leur parcours de vie, à nouveau besoin du Département pour les soutenir dans leur insertion sociale et/ou professionnelle.

### **Un engagement en faveur d'un revenu d'émancipation jeunes**

Pour les autres jeunes, le Conseil départemental reste résolument engagé en faveur de la création d'un revenu d'émancipation se rapprochant d'un revenu de base. Il doit permettre aux jeunes en situation de précarité de pouvoir se projeter et faire face aux obstacles financiers qui jalonnent les premières années de leur vie d'adulte. Loin de l'idée qu'un revenu d'émancipation les ferait tomber dans l'assistanat, celui-ci permettrait, au contraire, à de nombreux jeunes d'être plus indépendants et de renforcer leur autonomie. Ce revenu pourrait être dissocié d'un emploi puisqu'entre 18 et 25 ans, les jeunes ont souvent des activités morcelées et des engagements en matière d'études mais aussi dans le domaine associatif ou artistique.

### **Résolu à expérimenter**

Dès 2018, le Conseil départemental a travaillé avec douze autres Départements de gauche et l'Institut des Politiques Publiques sur un scénario de revenu de base ouvert aux jeunes de 18 à 25 ans. Le projet a été refusé par le Gouvernement au motif que devait être proposé un revenu universel d'activité qui n'a finalement jamais vu le jour. Le Département reste déterminé à accompagner une réforme de cette nature. Dès lors, deux hypothèses de travail sont envisagées :

- soit l'État ne souhaite pas soutenir un revenu d'émancipation jeunes, auquel cas le Conseil départemental élaborera un dispositif répondant au mieux aux défis de l'autonomie des jeunes adultes de Meurthe-et-Moselle en situation de précarité. La solution s'adressera, sous conditions de ressources, aux jeunes qui, de par leur statut, n'ont pas accès aux dispositifs existants tels que la garantie jeunes ou les CJM par exemple ;
- soit l'État décide de soutenir financièrement cette démarche voire de s'engager lui-même dans le développement d'un revenu d'émancipation, auquel cas le Conseil départemental sera résolument volontaire pour expérimenter et apprécier les conditions de réussite d'un revenu d'émancipation pour tous les jeunes de 18 à 25 ans qui en ont besoin en vue de sa généralisation au niveau national.

Offrir aux collégien·ne·s un environnement de travail propice à la réussite éducative

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Construction ou rénovation de plus de 20 collèges**
- ▶ **Lutte contre la fracture numérique**
- ▶ **Augmentation du budget participatif des collégien·ne·s**
- ▶ **Développement des circuits de proximité dans l'approvisionnement des cantines scolaires**
- ▶ **Création d'une cité inclusive et éducative et d'un collège transfrontalier**

Alors que la jeunesse est la clé de notre dynamisme de demain, un grand nombre de jeunes ne trouvent pas leur place dans le système éducatif. Fort de ce constat, le Département de Meurthe-et-Moselle souhaite plus que jamais inscrire l'éducation au cœur de ses priorités, tout particulièrement en direction des 35 000 collégien·ne·s de Meurthe-et-Moselle.

### **20 à 25 M€ d'investissement par an**

L'Assemblée départementale a lancé en 2021 une Politique Collèges Nouvelles Générations (PCNG) pour répondre aux problématiques de localisation et d'état du patrimoine bâti des collèges et pour permettre à chaque collégien·ne de fréquenter un établissement au plus près de son domicile, accessible, moderne et adapté aux exigences pédagogiques et technologiques actuelles. Pour répondre à ces objectifs, une enveloppe de 20 à 25 M€ d'investissement par an sera consacrée aux collèges.

Le sport étant un enseignement indispensable pour l'ensemble des collégien·ne·s, le Conseil départemental soutiendra la construction ou la rénovation d'infrastructures sportives utilisées par les élèves au quotidien. Ces investissements pourront être mutualisés avec les communes et les intercommunalités.

### **Des collégien·ne·s dans des bâtiments exemplaires**

La PCNG prolongera la démarche de développement durable mise en place depuis dix ans en matière de réduction de l'impact environnemental des constructions. Dans une logique d'économie circulaire, les restructurations seront privilégiées. L'accent sera mis par ailleurs sur l'utilisation de matériaux biosourcés (bois, paille...). Ces investissements concerneront plus de 20 collèges (détails dans l'axe 3).

### **Favoriser la mixité sociale**

Depuis 2004, le Département a la responsabilité de la définition de la sectorisation des collèges publics. Elle doit tendre à limiter les temps de déplacements des élèves, assurer l'accueil dans de bonnes conditions d'études tout en veillant à développer et entretenir la mixité sociale. La livraison du collège Artem va ainsi permettre la mise en place d'une nouvelle sectorisation entre les collèges Jacques-Callot et Simone-de-Beauvoir à Vandœuvre-lès-Nancy et un futur collège à Nancy.

Des études seront menées en vue d'adapter la sectorisation et/ou la capacité d'accueil voire la carte des collèges en fonction des évolutions démographiques. Ces études seront notamment menées dans le territoire de la Métropole du Grand Nancy, à Villerupt et à Lexy. Le renforcement de la mixité sociale sera l'objectif principal de ces adaptations.

### **Création d'une cité inclusive et éducative**

Cette initiative s'inscrit dans une logique d'accessibilité universelle, elle sera une première en France. Implantée dans le territoire Terres de Lorraine, cette cité regroupera des activités éducatives et de formation tout en permettant à des enfants en situation de handicap et valides d'évoluer ensemble. Elle réunira, *a minima*, un collège, sa SEGPA (Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté) et un Institut Médico-Éducatif (IME) avec son internat. Elle entend accueillir les collégien·ne·s dans un équipement moderne tout en assurant l'inclusion des jeunes de l'IME dans les établissements de l'Éducation Nationale.

### **Création d'un collège interdépartemental voire transfrontalier**

Face à la forte augmentation démographique du secteur frontalier, l'implantation d'un collège bi-départemental sur le secteur d'Alzette-Belval est envisagée en partenariat avec le Conseil départemental de la Moselle. L'ancienne friche sidérurgique devrait en effet accueillir des centaines de nouveaux habitants dans les années à venir. En regard de son implantation, ce projet devra être réalisé en relation étroite avec nos voisins luxembourgeois. Il pourrait ainsi évoluer vers un collège binational permettant de renforcer les liens transfrontaliers et d'améliorer la connaissance mutuelle.

## **Poursuivre la lutte contre les inégalités numériques**

L'utilisation des outils et ressources numériques fait désormais partie des pratiques pédagogiques courantes des enseignants : questionnaires en ligne, enregistrement audio, journal ou web radio, vidéo en éducation physique et sportive, travail collaboratif dans une organisation spatiale évolutive et modulable, etc.

Il s'agira de renouveler le matériel d'ores et déjà déployé dans les collèges, d'accompagner les équipes éducatives à la bonne utilisation des outils et de doter chaque collège d'un parc dimensionné et correspondant au projet pédagogique de l'établissement. Le Département offrira par ailleurs la possibilité aux collèges d'intégrer de nouveaux outils mobiles afin de permettre l'expérimentation de nouvelles pratiques pédagogiques.

## **Encourager l'engagement citoyen**

Les collégien-ne-s de Meurthe-et-Moselle sont invité-e-s à participer à de nombreux programmes sportifs, culturels et scientifiques, en lien étroit avec les territoires et leur tissu associatif, à commencer par les associations locales œuvrant dans le domaine de l'éducation populaire.

Dans une volonté de favoriser l'engagement des collégien-ne-s après une crise sanitaire qui a mis sous cloche de nombreuses instances participatives, un travail avec l'Éducation Nationale sera engagé afin d'insuffler une nouvelle dynamique à l'Assemblée Départementale des Collégiens (ADC) et de mettre en place un budget participatif des collégien-ne-s permettant la réalisation de leurs projets. De même, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) poursuivra sa mobilisation pour intervenir dans les collèges du département afin de former les élèves aux gestes de premiers secours tout en suscitant l'engagement de jeunes pompiers volontaires.

Enfin, en partenariat avec l'Éducation Nationale et l'Agence Régionale de Santé (ARS), le programme « en visage » sera proposé à l'ensemble des collèges du département. Il s'attachera à la valorisation de la citoyenneté et au développement du vivre ensemble.

## **Une alimentation saine et accessible à toutes et à tous**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, le repas dans les collèges de Meurthe-et-Moselle est facturé entre 0,50 € et 5 € selon les ressources des familles, alors que le coût de production est estimé à 7,60 €. Cette tarification permet de donner accès à toutes et à tous à une alimentation saine avec plus de 3 millions de repas servis chaque année. Dans le même temps, nous continuerons à lutter contre le gaspillage alimentaire qui a, d'ores et déjà, été divisé par trois dans les nombreux collèges volontaires.

Dans une logique de responsabilité environnementale et d'amélioration continue de la qualité des repas, une politique volontariste sera mise en place en matière de développement des circuits de proximité : soutien à l'acquisition d'équipements de cuisine performants permettant la transformation des produits locaux, création d'un outil de gestion garantissant une meilleure traçabilité des produits, soutien financier à l'achat de produits locaux, etc.

## **Favoriser la pratique artistique des collégien-ne-s**

Au-delà des partenariats existants avec les structures culturelles locales et les résidences d'artistes dans certains collèges, le Conseil départemental entend favoriser la pratique artistique dans chaque collège en soutenant les interventions d'artistes et de professionnel-le-s de la culture en encourageant la pratique de la musique et d'un instrument (orchestre à l'école, etc.).

## NOS ENGAGEMENTS

Les 1 000 premiers  
jours de l'enfant :  
privilégier la  
prévention

- ▶ **Consultations préventives médicales dans le champ de la santé sexuelle et de la gynécologie**
- ▶ **Développement de consultations de puériculture dans les Maisons Départementales des Solidarités**
- ▶ **Développement des lieux d'éveil parents-enfant**

La politique de protection et de promotion de la santé réalisée par la Protection Maternelle et Infantile (PMI) est une mission sanitaire généraliste et préventive. Elle œuvre pour l'égalité sociale en santé en périnatalité et dans la petite enfance, la prévention précoce et l'accompagnement des parents. La PMI de Meurthe-et-Moselle effectue plus de 10 500 visites à domicile par an dont un tiers en post natal. L'ensemble des spécialistes convergent sur l'importance des 1 000 premiers jours, période où tout commence pour l'enfant : premiers apprentissages, développement cognitif et affectif, sociabilité. Mais bien des choses se jouent aussi pour les futurs parents, avant la conception ou autour de la naissance. La démarche « 1 000 premiers jours » offre l'opportunité de nouvelles orientations départementales en matière de PMI.

### **Renforcer la prévention sanitaire précoce**

Pour offrir de véritables temps paramédicaux et préventifs, la PMI mettra progressivement en place, au sein des Maisons Départementales des Solidarités et en fonction des besoins, des consultations de puériculture. Dans le domaine de la périnatalité, le développement des entretiens prénataux précoces, assurés par les sages-femmes du Département, sera poursuivi et le repérage des dépressions *post-partum* systématisé sur la base d'outils adaptés. De même, la PMI s'appuiera sur ses sages-femmes pour proposer des consultations préventives médicales dans le champ de la santé sexuelle et de la gynécologie : prévention des grossesses non désirées, consultation de contraception, de gynécologie préventive, dépistage du cancer du col de l'utérus... Enfin, la PMI favorisera les consultations médicales des enfants de moins de 6 ans confiés dans le cadre de leur entrée en protection de l'enfance et accompagnera des campagnes de sensibilisation comme, par exemple, celle consacrée au syndrome de l'alcoolisation fœtale.

### **Accompagner la parentalité**

L'accompagnement des familles dans la construction des premiers liens et avec l'enfant et la lutte précoce contre les retards de développement et de langage sont au cœur de l'appui à la parentalité. Fort des 17 lieux d'éveil parents-enfant du département, des expériences de soutien à la parentalité itinérantes et basées sur le « aller vers » seront multipliées. L'objectif est de renforcer

l'accompagnement des jeunes parents au plus près de leurs lieux de vie, en lien avec nos partenaires engagés dans le soutien à la parentalité. Il nous faudra également veiller à la cohérence et à l'égalité entre les territoires en matière d'accompagnement des jeunes parents.

Dans la même dynamique, la proposition d'activités culturelles aux tout-petits sera poursuivie avec nos partenaires (comme la lecture aux 0-3 ans avec les médiathèques et notamment la médiathèque départementale), à la fois comme « manière de faire » mais, surtout, « manière d'être » avec l'enfant.

### **Adapter les modes de garde des tout-petits**

La capacité des 140 Établissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE) du département a progressé régulièrement ces dernières années. La PMI, qui autorise le fonctionnement de ces structures, accentuera ses missions de suivi, d'accompagnement dans le champ de la promotion de la santé et de contrôle, notamment sanitaire. Parallèlement, la PMI garantira un développement harmonieux et qualitatif de l'offre en EAJE qui doit rester universelle, accessible aux familles vulnérables et aux enfants à besoins spécifiques.

Près de 4 200 assistant·e·s maternel·le·s (AssMat) sont agréé·e·s par le Département. Ce métier doit continuer à être encouragé et accompagné. Le développement des maisons d'AssMat est une des réponses à la crise des vocations que rencontre cette profession. Des campagnes de valorisation des AssMat seront aussi menées régulièrement.

### **Aller plus loin : un service de prévention de la santé et du bien-être des 0-18 ans**

Dans le cadre d'une réforme nécessairement nationale, le Conseil départemental s'attachera à promouvoir le renforcement des liens entre la PMI et la Santé scolaire, dont le développement des moyens par l'État est indispensable. Cette évolution pourrait préfigurer la création d'un service public de prévention de la santé et du bien-être de l'enfant et de l'adolescent de 0 à 18 ans, dont les missions devront inclure la lutte contre toutes les formes de harcèlements.

## Mieux protéger l'enfance

### NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Développement de l'intervention sociale au sein des familles et soutien à la parentalité**
- ▶ **Maillage départemental des services éducatifs de placement à domicile**
- ▶ **Extension du dispositif Familles solidaires à tous les enfants de l'aide sociale à l'enfance**
- ▶ **Développement de solutions de soutien pour les assistants familiaux**
- ▶ **Extension des mesures d'intervention en milieu familial**

Parce qu'elle concerne les mineurs, à la fois porteurs d'avenir et profondément vulnérables, comme parce qu'elle protège et répare puis aide le jeune à construire son autonomie, la protection de l'enfance représente un véritable investissement social. Le Conseil départemental assure la coordination de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) et apporte des réponses au plus près des familles en mobilisant son Réseau Éducatif de Meurthe-et-Moselle (REMM) et ses partenaires institutionnels.

#### **Mettre fin à la saturation chronique du dispositif d'accueil départemental**

La mise en œuvre de l'inconditionnalité de l'accueil est un principe central pour le Conseil départemental. Il se heurte parfois à la saturation du dispositif de prise en charge des enfants en danger. Des contraintes conjoncturelles expliquent pour partie cette saturation. Elle s'inscrit dans un contexte marqué par le besoin de développement de solutions pour les mineurs qui lui sont confiés par la Justice. L'ouverture de nouvelles places de mise à l'abri a été engagée durant la précédente mandature et de nouveaux projets pourraient voir le jour. La création permanente de nouvelles places ne peut cependant constituer ni une réponse de fond, ni une solution durable.

#### **Réaffirmer le primat de la sécurité affective**

Avec le maintien de l'enfant dans sa famille et dans son environnement et une intervention sociale qui se déploie en son sein, ce n'est pas l'enfant qui est déraciné pour bénéficier de la protection du Département mais l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) départementale qui va vers lui et le protège dans son milieu de vie. Le développement social, porté par les acteurs de la protection de l'enfance, est un pilier de cette dynamique. Les professionnel·le·s de l'ASE, fort de l'intermission, ont une véritable expertise des territoires dans lesquels évoluent les familles.

Les enfants ont besoin de stabilité et de liens affectifs pour se construire. Quand la famille naturelle n'est pas en mesure de garantir les besoins fondamentaux des enfants, et ce malgré le travail éducatif et l'accompagnement psychosocial, il doit être proposé à l'enfant un autre parcours.

#### **Développer la prévention au sein de la cellule familiale**

Pour promouvoir cette approche de la protection de l'enfance, le Conseil départemental :

- développera de manière déterminée les accompagnements sociaux au sein des milieux familiaux ;
- accompagnera les changements de pratiques professionnelles en créant un dispositif de formation spécifique, facilement mobilisable par les professionnel·le·s intervenant dans le champ de la protection de l'enfance ;
- intensifiera le déploiement des services éducatifs de placement à domicile dans tous les territoires ;
- étendra les mesures d'intervention en milieu familial actuellement en cours d'expérimentation (TISF) ;
- encouragera toutes les formes de parrainage et de soutien à la parentalité.

#### **Inviter les citoyen·ne·s à s'engager aux côtés des parents et du Conseil départemental**

Le Département se mettra plus que jamais au service du pouvoir d'agir des parents et de leur mobilisation autour de leur enfant. Le dispositif « familles solidaires » a ainsi vocation à s'étendre à tous les enfants de Meurthe-et-Moselle, vulnérables ou confiés à l'ASE. L'engagement citoyen et le parrainage, accompagnés par un travail social fin et financièrement soutenu, constitueront de véritables opportunités pour l'enfant et l'adolescent de créer des liens avec d'autres adultes de référence, de l'ouvrir vers un ailleurs, d'autre modèles.

#### **Soutenir l'accueil familial**

Lorsque le placement est inévitable, l'accueil en famille constitue une solution plus favorable pour l'enfant. Pour faire face à la crise des vocations touchant le métier d'assistant·e familial·e (AssFam), le Département développera des solutions de soutien et de relai, une plus forte intégration des AssFam aux équipes territoriales de l'ASE et une offre de formation plus riche tout en promouvant une diversification du profil des AssFam (salarié·e·s, familles monoparentales, homoparentales...).

#### **Démocratiser la protection de l'enfance**

Si l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance constitue l'espace institutionnel indispensable pour coordonner cette politique publique, la question de la représentation des parents et des enfants relevant de la protection de l'enfance doit progresser avec la création d'un espace participatif ouvert à ces publics. Voir axe 5.

Faciliter l'accès  
de toutes et tous  
à la culture et au  
sport et promouvoir  
l'éducation populaire

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Renforcement de l'opération 1<sup>er</sup> départ en centre de vacances et du dispositif Handiloisirs 54**
- ▶ **Développement du Pass jeunes 54**
- ▶ **Création d'un fonds d'aide à l'acquisition de matériels collectifs pour les clubs sportifs**

Le Département se caractérise par un vaste paysage associatif comprenant 1 901 clubs sportifs, 627 associations affiliées et 54 000 adhérents individuels dans les six fédérations d'éducation populaire. La Meurthe-et-Moselle est également riche d'un grand nombre d'acteurs culturels et d'associations promouvant la culture. Les politiques départementales en matière de sport et de culture ont toujours favorisé l'épanouissement des Meurthe-et-Mosellan-e-s dans une logique d'équité d'accès. Avec eux, le Département portera une attention particulière aux jeunes, aux personnes fragiles, porteuses de handicap et en situation de précarité. C'est la raison pour laquelle le Conseil départemental renforcera notamment l'opération premier départ en centre de vacances et le dispositif Handiloisirs54.

### **Proposer une offre culturelle ambitieuse et ouverte à toutes et à tous**

Le Département propose une offre culturelle au travers de ses trois équipements que sont la médiathèque départementale, le Centre des mémoires Michel-Dinet (archives départementales) et le château de Lunéville.

Le futur « schéma de la lecture publique » mettra au centre de ses priorités la lecture pour les enfants de 0 à 3 ans dans tous les territoires. Le Centre des mémoires intensifiera ses missions pédagogiques vers les scolaires et les familles. Il se penchera sur l'industrialisation de la Meurthe-et-Moselle au XIX<sup>e</sup> siècle et ses conséquences humaines dont le travail et l'immigration. Le château de Lunéville verra s'accélérer sa campagne de restauration et la mise en œuvre de son projet culturel et scientifique sur l'excellence des métiers d'art.

### **Engagé aux côtés des acteurs culturels**

La culture est un enjeu essentiel de la cohésion sociale et du développement des territoires. Le Département accompagnera les acteurs culturels dans un esprit d'équité territoriale. Il s'engagera aussi davantage encore en faveur de l'accès à la culture des publics qu'il accompagne au quotidien notamment via « Musiques vivantes en institution » qui permet aux résidents des EHPAD et aux enfants de la pouponnière d'assister à des représentations artistiques. Le Département aura également l'ambition de s'engager auprès des publics

dont l'accès à la culture est parfois empêché : personnes handicapées, allocataires du RSA, enfants et mineurs isolés protégés par l'ASE et étudiants en situation de précarité.

### **Promouvoir l'éducation populaire**

Afin d'épauler l'éducation populaire avec laquelle le Département partage les valeurs de respect et de solidarité, il soutiendra la création de projets éducatifs associatifs locaux d'animation jeunesse dans tous les territoires meurthe-et-mosellans. Ce soutien s'inscrit dans le cadre des liens étroits qu'entretient le Département avec les acteurs de l'éducation populaire, partenaires privilégiés d'une éducation émancipatrice.

### **L'accès de toutes et tous à une pratique sportive ou culturelle**

Le développement du Pass jeunes 54 s'est accéléré ces dernières années. Nous assurerons la poursuite de cette opération qui soutient de plus en plus de familles modestes dans la pratique sportive, culturelle et de loisirs pour les plus jeunes. Une concertation est à engager avec l'État, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA), partenaires du projet, afin de le pérenniser et de l'amplifier.

### **Soutenir le mouvement sportif et encourager les pratiques sportives**

Dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques 2024 et de la labélisation du département de Meurthe-et-Moselle « Terre de Jeux », un soutien particulier sera apporté à l'ensemble des pratiquant-e-s. Une sélection de sportifs meurthe-et-mosellans de très haut niveau sera soutenue et constituera l'équipe 54.

### **Renforcer l'aide aux équipements sportifs**

L'aide aux équipements sportifs de proximité sera renforcée pour développer le sport au quotidien et assurer un développement territorial harmonieux. Un fonds d'aide à l'acquisition de matériels collectifs pour les clubs sportifs de Meurthe-et-Moselle sera mis en place. En complément, l'aide aux manifestations sportives sera renforcée afin d'en soutenir davantage et de contribuer à l'attractivité de nos territoires.



# L'innovation et le dialogue au cœur des **solidarités** humaines

## Axe 2

### NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Élaboration d'un schéma départemental du développement social**
- ▶ **Renforcement des contrôles des établissements et à domicile**

Mettre l'humain au cœur des politiques publiques dans un contexte sanitaire qui a accentué les fractures et fragilisé les plus précaires, protéger les oubliés d'une politique nationale qui creuse les inégalités, continuer à accompagner celles et ceux qu'une reprise économique ne suffira pas à insérer dans l'emploi digne et durable, construire une société réellement inclusive pour les femmes et les hommes en perte d'autonomie en raison de leur âge, de leur handicap ou de leur santé... Voilà quelques-uns des grands défis qu'un Département solidaire et proche doit relever pour répondre aux besoins de ses habitants.

#### **Persévérance...**

Le Conseil départemental poursuivra par conséquent avec détermination son engagement pour une vie digne en luttant contre la pauvreté, dont la stratégie nationale n'est qu'une composante qui peine à masquer le manque de souffle de la politique gouvernementale en la matière.

Il continuera aussi à approfondir ses politiques publiques du handicap et du grand âge tout en oeuvrant à une prise de conscience collective car bien des obstacles restent à lever sur le chemin d'une société réellement inclusive. Changements des regards sur le handicap et la vieillesse, liberté réelle de choix de son habitat, conditions de vie digne, accès aux droits, appui aux aidants, sont autant de marqueurs d'une société d'autonomie authentique.

De même, face aux perturbations conjoncturelles et aux mutations structurelles, l'accompagnement des personnes durablement éloignées de l'emploi restera une priorité tout comme le développement de l'économie sociale et solidaire. Pour le Département, la politique d'insertion, loin de stigmatiser les allocataires des minimas sociaux, doit mobiliser l'ensemble des outils permettant de proposer des solutions adaptées ainsi que de rapprocher leurs aspirations de perspectives d'emploi dans les secteurs qui recrutent.

#### **...innovation sociale...**

Pour répondre à ces grands chantiers, il conviendra bien entendu d'adapter l'intervention sociale afin que l'utilisateur soit toujours davantage au cœur de nos politiques publiques. Une intervention sociale qui doit s'accompagner d'une proximité toujours plus grande et construite sur l'innovation et la capacité d'agir des usagers et des associations.

Pour garantir la mise en œuvre des orientations que le Conseil départemental aura définies, il est indispensable de libérer les capacités d'innovation des professionnel·le·s de la collectivité, d'encourager leur créativité en ouvrant des espaces d'échanges participatifs et de partage. Notre intervention sociale auprès des différents acteurs et des usagers sera basée sur la bienveillance et la confiance.

### **... participation...**

Les politiques publiques des solidarités que sont l'autonomie, la PMI, l'enfance-famille ou encore l'insertion, feront l'objet de nouveaux schémas dont l'élaboration marquera les deux prochaines années. Celle-ci associera usagers, professionnel.le.s du Conseil départemental, élu.e.s et partenaires associatifs. De tels schémas permettront d'approfondir les orientations du projet départemental dans une logique participative.

Pour que cette dynamique bénéficie également à l'action sociale, qui n'est légalement pas soumise à l'élaboration d'un projet pluriannuel, les professionnel.le.s et les acteurs de cette politique publique située à la confluence de toutes les autres seront invités à élaborer un schéma de l'action et du développement social en 2023. À l'instar des autres schémas, il sera débattu par l'Assemblée départementale.

### **...et contrôle.**

Bien que la confiance caractérise les relations entre le Conseil départemental et ses partenaires auxquels il confie la mise en œuvre de ses politiques publiques, le suivi de la bienveillance du traitement réservé à ses publics sera assuré avec plus d'intensité par les services du Conseil départemental. Il s'agira également d'interroger le projet global des établissements. Nous devons cette vigilance accrue à nos publics les plus fragiles.

Qu'il s'agisse des structures accueillant des enfants confiés, des personnes en perte d'autonomie ou de l'intervention à domicile, les contrôles du Département seront renforcés ; aussi bien les contrôles réalisés à son initiative que ceux effectués en lien avec les services de l'État compétents dont les capacités de contrôles devront également être développées. La création d'une unité de travail mutualisant les compétences de contrôle et d'évaluation sera accompagnée de moyens humains supplémentaires.

Contribuer à  
l'accès aux soins  
pour tou·te·s

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Création d'un observatoire de la santé et de lutte contre les inégalités d'accès aux soins**
- ▶ **Soutien à l'exercice coordonné des professionnel·le·s de santé**
- ▶ **Création d'un budget santé privilégiant l'appui aux projets de prévention**
- ▶ **Appui à l'innovation dans le cadre de e-54 santé**

La santé infuse toute les politiques sociales départementales : la PMI, l'ASE mais aussi le développement social, l'insertion et, bien entendu, l'autonomie, qui accompagne des personnes dont l'état de santé est altéré du fait de l'âge ou du handicap. Mais l'enjeu est aujourd'hui plus large. Dans un contexte de fragilisation de notre système de soin que la crise sanitaire a contribué à mettre en lumière, il nous faut garantir à chaque habitant·e un égal accès aux soins, quel que soit son âge, sa condition sociale ou l'endroit où il/elle habite. Le Département entend aussi veiller à une meilleure prise en compte de la parole des élus locaux au sein la gouvernance de la santé en Meurthe-et-Moselle. Assurée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), celle-ci peine en effet à l'intégrer, comme en témoignent la gestion des urgences de Toul et Briey durant l'été 2021, la définition de la carte hospitalière, l'affectation des financements du Ségur ou la réponse aux besoins en psychiatrie.

### **Accompagner les territoires confrontés à des inégalités d'accès aux soins**

Parmi les symptômes de la fragilisation de notre système de santé, la désertification médicale est particulièrement préoccupante. Aujourd'hui, près de 45 % des Français·es rencontrent des difficultés à consulter un médecin et plus de 31 % accèdent mal à un service d'urgence. Si l'ARS identifie trois territoires meurthe-et-mosellans confrontés à la désertification médicale (Longwy, Briey-Jarny et l'est du Lunévillois), l'inégalité d'accès aux soins primaires touche un nombre bien plus important de nos concitoyen·ne·s ; également confronté·e·s à l'insuffisance de spécialistes (pédiatre, ophtalmologiste, gynécologue, psychiatre...).

Le Conseil départemental n'entend pas se substituer à l'État dans le domaine sanitaire. Il ne peut pour autant se désintéresser de l'organisation de l'offre de soins de proximité, non seulement parce qu'elle est essentielle pour les habitants mais aussi parce qu'elle conditionne la mise en œuvre et la réussite des politiques publiques dont le Département a la responsabilité, à commencer par celle de l'autonomie dans un contexte de vieillissement de la population.

### **Promouvoir les regroupements de professionnel·le·s de santé dans les territoires**

L'Ordre des Médecins de Meurthe-et-Moselle ne cesse de rappeler que les généralistes du département vieillissent (6 sur 10 ont plus de 65 ans à Nancy par exemple) et que leur remplacement est très incertain. C'est la raison pour laquelle nous accentuerons notre soutien aux initiatives locales et notamment aux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) qui constituent des réponses aux aspirations des professionnel·le·s de santé et notamment des jeunes médecins qui hésitent à s'installer au regard des contraintes d'un cabinet. Les MSP et les regroupements du même ordre offrent un cadre de travail qui libère des contraintes de gestion tout en créant des opportunités de collaborations propices à la coordination des parcours de soin. Depuis 2017, le Conseil départemental a déjà participé au financement de 6 maisons de santé portées par des collectivités pour plus de 710 000 €. Le Département favorisera une approche partenariale de proximité avec les dynamiques territoriales en santé comme les Contrats Locaux de Santé (CLS) et les Communautés Professionnelles Territoriales en Santé (CPTS).

## **Développer la prévention sanitaire**

Parce que nous ne sommes pas tous égaux face à la maladie, il est indispensable de développer et de donner accès à tous à la prévention sanitaire. Dans ce cadre, les projets de prévention seront examinés avec attention. La prévention s'entend ici au sens large et concerne tant l'activité physique, l'alimentation, les maladies chroniques ou encore le sommeil. D'après l'ANSES, 95 % des Français-es ne pratiquent pas une activité physique suffisante pour rester en bonne santé. Des démarches telles que des maisons du sport et de la santé bénéficieront ainsi de financements dans le cadre du budget départemental de la santé qui se construira dès 2022.

## **Accompagner l'innovation en santé**

En complément et avec le souci d'un accès de tou-te-s aux solutions numériques, la Meurthe-et-Moselle s'est très tôt engagée aux côtés de la Meuse et de la Haute-Marne dans une démarche d'innovation : e-54 santé. Dans ce cadre, le Département soutiendra les initiatives locales des collectivités et communautés de professionnel-le-s dans la mise en place d'outils et de solutions numériques d'aide au maintien à domicile et de coordination des parcours dans le cadre d'une offre de soin de proximité.

## **Les leviers de la stratégie santé du Département**

Pour structurer sa stratégie santé et orienter ses financements, le Département s'appuiera sur quatre leviers :

- un observatoire en santé partagé avec l'ARS, outil d'aide à la décision, dont l'élaboration sera finalisée dès 2022 ;
- la future contractualisation qui intégrera la priorité donnée à la santé dans les dynamiques partenariales engagées avec les communes et les intercommunalités ;
- la démarche e-54 santé qui permet de coordonner les financements de l'innovation numérique en santé en partenariat avec l'ARS, les Départements de la Meuse et de la Haute-Marne ;
- un Conseil participatif de la santé. *Voir axe 5.*

Au plus près  
des personnes en  
perte d'autonomie  
et des aidants

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Élaboration d'un schéma départemental du répit des aidants**
- ▶ **Développement de l'habitat inclusif et de l'allocation d'aide à la vie partagée**
- ▶ **Soutien renforcé en matière d'appui au recrutement pour l'aide à domicile**
- ▶ **Augmentation du financement des aides matérielles aux personnes en situation de handicap**
- ▶ **Extension progressive d'un service de nuit pour les personnes en situation de handicap**
- ▶ **Expérimentation d'un dispositif d'accompagnement sexuel**

La France vieillit. Dans le Grand Est, les plus de 60 ans représenteront 1,7 million d'habitants en 2050 soit 30 % de la population. En 2040, le département de Meurthe-et-Moselle devrait compter plus de 210 000 personnes âgées de plus de 60 ans alors qu'elles sont aujourd'hui au nombre de 174 000, soit une augmentation de 20 %. Parallèlement, le nombre de personnes en situation de handicap progresse également bien que dans des proportions moindres.

Cette transition démographique nous offre l'occasion de construire une société inclusive qui s'élabore à partir des besoins des plus fragiles et qui ne mette plus en scène la singularité du manque d'autonomie ; qu'elle soit liée à l'âge ou au handicap.

C'est animé par cette volonté, traduite au travers d'une délégation à l'autonomie attribuée à la Première Vice-présidence du Département, que le Conseil départemental se mobilisera autour de trois grandes priorités :

- soutenir plus fortement encore l'engagement des proches aidants et des professionnel-le-s de l'aide à la personne sans lequel-le-s aucun traitement bienveillant de la perte d'autonomie n'est possible ;
- créer les conditions du « vivre chez soi » par une politique de l'habitat diversifiant l'offre dans une logique d'adaptation aux besoins des personnes ;
- faciliter davantage le quotidien des personnes en situation de handicap.

### **Garantir l'accès aux soins et à l'aide à domicile**

Le Département s'engage pour le droit d'être soigné-e près de chez soi grâce à un juste accès aux soins pour tous dans tous les territoires. Mais dans le champ de la perte d'autonomie, l'accès aux soins est étroitement lié à l'offre de Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD). Celle-ci a été fortement soutenue au cours de la précédente mandature, tout comme les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). SAAD et EHPAD sont tous deux aux prises avec des difficultés de recrutement et de stabilisation de leurs modèles économiques. L'application de tarifs horaires supérieurs à la moyenne nationale pour les SAAD conventionnés, représentant 80 % de l'offre départementale d'aide à domicile, ainsi

que l'augmentation des taux directeurs et l'unification progressive des tarifs de référence de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) ont représenté des soutiens financiers conséquents. Elles ont permis aux SAAD de résister à la crise structurelle et nationale à laquelle ils sont confrontés.

### **Promouvoir et orienter vers les métiers de l'aide à domicile**

Les fédérations d'employeurs du secteur médico-social s'inquiètent notamment des départs à la retraite à venir dans le champ de l'aide à la personne et évaluent les besoins à 800 000 recrutements en France d'ici à 2030. Pour y parvenir, elles recommandent le recours à des travailleurs étrangers et, par conséquent, la sécurisation des parcours d'intégration des migrants qui s'orientent vers ces métiers. Fort de ces constats et conscient des difficultés structurelles de recrutement qui menacent la qualité de service aux usagers, le Conseil départemental s'engagera, plus avant, dans une démarche d'accompagnement de ses publics vers les missions d'aide à la personne.

- Pour les allocataires du RSA, il s'agira d'accentuer le projet déjà engagé avec les SAAD qui seront aussi davantage soutenus dans cette démarche. Elle s'appuie sur le cumul emploi-allocation et un parcours d'insertion adapté et soutenu par de la formation. Les premiers résultats de cette démarche concernent une soixantaine de personnes.
- Pour les jeunes migrants accompagnés par l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE), le projet s'inscrit en écho aux réflexions menées par les fédérations d'employeurs. Soucieux de construire des parcours d'insertion viables tout en répondant aux enjeux de l'aide la personne, le Conseil départemental encouragera ces jeunes à s'orienter vers ces métiers et soutiendra la sécurisation de leur intégration auprès de l'État et de ses services en Meurthe-et-Moselle.
- Plus largement et dans le cadre de ses compétences, le Département développera toutes les opportunités de répondre aux besoins du secteur médico-social en matière de recrutement et de promotion de ces métiers.

## Aider les aidants...

Un Français sur six accompagne au quotidien un proche en situation de dépendance, en raison de son âge, d'une maladie ou d'un handicap. Cependant, pour l'essentiel de nos concitoyen-ne-s, le statut d'aidant est trop peu valorisé. Cet engagement est pourtant exigeant ; 75 % des aidants déclarent qu'ils sont fatigués et stressés en raison de leur rôle. Il est donc essentiel de renforcer l'accompagnement des aidants en proximité et de leur faire connaître des solutions de soutien ou de répit. De ce point de vue, la territorialisation du Département de Meurthe-et-Moselle est le premier atout de l'accès aux droits avec, notamment, six Services territorialisés de l'autonomie (STA). Leurs professionnel-le-s accueillent près de 30 000 usagers chaque année et se déplacent au domicile des personnes non mobiles pour les accompagner dans leurs démarches.

### ...en développant les solutions de répit

La réforme tendant à l'indemnisation des congés des aidants est positive. Elle doit néanmoins être complétée par un soutien accru au développement de modalités de répit en proximité leur permettant, tout au long de l'année, de « souffler ». De nombreuses initiatives se développent. Afin de garantir la cohérence et l'égalité des territoires dans ce domaine, le Département s'engage dans quatre directions :

- élaboration d'un schéma du répit visant à garantir un égal accès à ces services aux plus de 100 000 aidants de Meurthe-et-Moselle ;
- évaluation de la nécessité de soutenir la réalisation de Maisons du répit départementales qui pourraient voir le jour dans des territoires où l'initiative locale s'avérerait insuffisante ;
- développement de solutions de répit à domicile sous forme d'interventions ponctuelles parfois appelées « relayage », permettant au proche aidant de s'absenter pendant que la personne aidée reste à son domicile, sans avoir à subir de perte de repères ;
- promotion de l'engagement citoyen autour de la question du répit avec la création d'un dispositif « aidant solidaire », dynamique citoyenne qui trouvera son prolongement dans la création d'un espace participatif dédié aux aidants. *Voir axe 5.*

### Vivre chez soi

L'aspiration à ce « chez soi » renvoie au souhait exprimé par les personnes âgées ou handicapées de ne pas vivre en établissement mais chez elle, en toute sérénité. Dans ce contexte, le soutien aux SAAD -déjà évoqué- est fondamental tout comme l'encouragement à la création de solutions d'hébergements adaptés, la poursuite de la création de six résidences accompagnées ou encore le soutien à la mise en accessibilité des logements. Cette dernière a bénéficié à près de 800 allocataires de l'APA en 2021 pour une moyenne de 1 000 € par logement.

## Le développement de l'habitat inclusif

L'habitat inclusif a pour objet de permettre aux personnes en perte d'autonomie de « vivre chez soi sans être seules ». Il désigne une diversité de formes avec notamment des moments de vie partagés entre habitants. Il s'est développé très tôt en Meurthe-et-Moselle et près de 300 personnes en situation de handicap vivent aujourd'hui en habitat partagé dans notre département. Avec le développement de l'allocation d'Aide à la Vie Partagée (AVP), le Conseil départemental va accentuer son soutien à l'habitat inclusif et en étendre le bénéfice aux personnes âgées. L'AVP variera entre 5 000 et 10 000 € par an et par habitant en fonction de l'intensité de la vie partagée. L'allocation verra parallèlement et progressivement le nombre de ses bénéficiaires augmenter. 22 projets d'habitat inclusif sont d'ores et déjà à l'étude et plus de 170 personnes en perte d'autonomie pourront en bénéficier dès 2023.

### Trois mesures pour faciliter très concrètement la vie des personnes en situation de handicap

- Un financement plus important des aides matérielles. Il s'agit des différents matériels (fauteuils, lits...) qui aident au quotidien les personnes handicapées. Les aides du fonds de compensation concernent près de 200 personnes chaque année. Le Conseil départemental portera sa contribution annuelle à 100 000 € afin de mieux graduer sa participation et d'aider davantage les personnes en situation de handicap à faible revenu.
- Un élargissement de l'offre de service de nuit. Pour les personnes fortement handicapées, il existe sur le territoire de la Métropole du Grand Nancy un service de nuit significativement financé par le Département. Il permet à ces personnes de se coucher plus tardivement et de profiter de la vie culturelle et sociale sans être tributaires des horaires de travail diurnes des SAAD. Le Département déploiera progressivement ce service à l'ensemble des villes moyennes de Meurthe-et-Moselle. Pour satisfaire cet objectif, l'effort financier du Département sera de l'ordre de 150 000 € à 200 000 € par an.
- Une expérimentation de l'accompagnement sexuel. Conformément à la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé est entendue comme un état de complet bien-être physique, mental et social. Elle ne consiste donc pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. Les personnes handicapées ont parfois recours à la prostitution alors que des offres professionnelles spécialisées adaptées et sensibles émergent. La question de leurs formation, référencement et rémunération est aujourd'hui posée. Fidèle à sa tradition d'innovation, la Meurthe-et-Moselle engagera, avec les usagers et ses partenaires du handicap, une réflexion sur la mise en place d'un tel accompagnement.

## **Aller plus loin et défendre l'amélioration des conditions d'octroi de la PCH**

Afin de compléter le périmètre de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et avec la nécessité d'un engagement financier de l'État dans le cadre d'une réforme nationale, le Conseil départemental continuera de plaider en faveur de la prise en charge de la préparation des repas et de l'aide à l'environnement.

## **S'engager pour une réforme structurelle nationale de l'accompagnement de l'autonomie**

Si les actions passées et futures du Département s'inscrivent dans une volonté inclusive sincère, elles ne répondent évidemment pas, à elles seules, aux enjeux de la perte d'autonomie. Ces derniers appellent des réformes nationales de fond auxquelles le Gouvernement a malheureusement renoncé en abandonnant l'ambition d'une loi grand âge. Pour la Meurthe-et-Moselle, comme elle l'avait déjà affirmé lors des assises de l'autonomie en 2019, le point de départ de la réflexion sur la refonte d'un système arrivé à bout de souffle ne peut pas être que financier. Elle doit s'ancrer dans la définition d'une offre de prestations, socle d'accompagnement de la dépendance permettant de répondre aux différents besoins de la personne et reposer principalement sur la solidarité nationale. Comme il l'a fait récemment pour soutenir la revalorisation des métiers du secteur médico-social, le Conseil départemental continuera à s'impliquer dans les débats nationaux pour faire progresser la qualité de l'offre d'accompagnement de la perte d'autonomie.

Pour une vie digne  
et une sortie  
de la pauvreté

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Doublement des collégiens de familles modestes inscrits dans un internat de la réussite**
- ▶ **Doublement des enfants de familles à faible revenu bénéficiaires du Pass jeune 54**
- ▶ **Une complémentaire santé pour les familles modestes**
- ▶ **Augmentation du Fonds de Solidarité Logement (FSL) et des aides contre la précarité énergétique**
- ▶ **Campagnes de prévention du surendettement**

Le Conseil départemental, garant des solidarités humaines, est auprès des plus précaires tout au long de leur vie. La sortie de la pauvreté est un idéal et un engagement au cœur des valeurs du Conseil départemental. Un combat difficile dans un pays où l'État ne s'est jamais mobilisé durablement contre la pauvreté. Le récent abandon de la réforme promise des minima sociaux et du Revenu Universel d'Activité en est une illustration.

### **Les pauvres toujours plus pauvres...**

Le Gouvernement tend plutôt, par sa politique, à précariser davantage encore les plus pauvres. Les mesures prises durant le quinquennat ont fait baisser le niveau de vie des 5 % des Français-es les plus défavorisé-e-s selon une étude de l'Institut des Politiques Publiques. Plus de 15 % des ménages meurthe-et-mosellans se situent en-dessous du seuil de pauvreté et les signaux de progression de la pauvreté se multiplient depuis la fin de l'année 2020 : recours plus fréquent aux aides alimentaires, hausse des demandes de RSA, hausse des impayés de loyer... Les différentes formes de pauvreté (monétaire, matérielle, sociale) touchent plus de 20 % des Français-es en 2021 et près d'un tiers de la population rencontre des difficultés pour boucler son budget. La récente réforme de l'assurance chômage va encore dégrader la situation de nombreux salariés précaires.

### **Prolonger et amplifier les actions engagées pour les enfants de familles pauvres**

Les principales mesures du plan de lutte contre la pauvreté des enfants adoptées en 2016 seront maintenues. Il s'agit notamment de la tarification sociale des cantines des collèges qui a abouti à un tarif de 0,50 € par repas pour les enfants des familles aux revenus les plus faibles, 2 500 collégiens en bénéficiant. De même, le Département continuera à plaider pour la gratuité des transports scolaires auprès de la Région, autorité organisatrice en la matière.

### **Développement des internats de la réussite**

En outre, le dispositif « internat de la réussite » sera développé afin de bénéficier à davantage d'enfants. Ils sont 16 aujourd'hui ; le doublement de ce chiffre est un objectif minimal. Ce dispositif permet à des collégien-ne-s de familles économiquement fragiles de bénéficier d'un environnement de travail plus propice. De même, l'accès au sport, aux loisirs et à la culture sera encore encouragé avec un soutien accru au Pass jeunes 54 grâce auquel les enfants des familles modestes bénéficient d'une aide à l'inscription. Sur les 23 000 jeunes meurthe-et-mosellan-e-s qui peuvent y prétendre, un tiers sont déjà inscrits et notre objectif est d'atteindre *a minima* deux tiers d'ici la fin de la mandature.

### **Un engagement renforcé dans les champs de la santé, de l'habitat indigne et du surendettement**

La lutte contre la précarité alimentaire continuera à bénéficier de la dynamique engagée avec les partenaires associatifs du département et l'État, tandis que le Conseil départemental accentuera ses efforts et son soutien dans trois domaines :

- **La santé.** Avec une complémentaire santé pour les jeunes de 18 à 26 ans en situation de vulnérabilité. Le Département s'appuiera sur un dispositif déjà éprouvé pour les adultes au-dessus des seuils de ressources de la Complémentaire Santé Solidaire dont 400 personnes bénéficient. Cette complémentaire santé s'ouvrira progressivement à toutes les personnes qui renoncent à une telle couverture pour des raisons financières.
- **L'habitat indigne et la précarité énergétique.** Le Conseil départemental accompagne déjà les ménages modestes qui veulent accéder ou se maintenir dans un logement décent. Près de 2 500 aides sont ainsi accordées chaque année auxquelles s'ajoutent 1 600 interventions contre la précarité énergétique. Ces aides, qui s'adressent aux ménages très pauvres, seront augmentées en fonction de la hausse des prix ou pour en accroître le nombre de bénéficiaires.
- **Le surendettement.** 42 % des ménages surendettés vivent avec moins de 934 € par mois et ont un patrimoine inférieur à 2 000 €. Ils n'ont, en général, aucune capacité de remboursement. Chaque année, plus de 1 000 ménages dont une forte proportion est surendettée, sont accompagnés par le Conseil départemental. En lien avec les associations et les conseiller-e-s en économie sociale et familiale du Département, les actions contre le non-recours seront intensifiées.

### **Territoires zéro non-recours : aller plus loin dans l'accès aux droits**

Dans son dernier rapport annuel « Faim de dignité - état de la pauvreté en France 2021 », le Secours catholique propose aux collectivités de mettre en place des « territoires zéro non-recours ». Dans le cadre de l'appel à expérimentation qui devrait être lancé par l'État, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle se portera candidat (seulement 10 territoires expérimentateurs). Cette démarche s'inscrit dans sa stratégie de promotion de l'accès au droit ; le non recours, estimé par exemple à 36 % pour le RSA, nécessitant d'être combattu résolument pour une action sociale au bénéfice de toutes et tous.

## Protéger et soutenir les victimes de violences

### NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Expérimentation d'une Maison des Femmes**
- ▶ **Repérage renforcé des comportements à risque et des violences**
- ▶ **Soutien aux actions de sensibilisation aux droits des enfants**

En France, plus de 90 000 femmes déclarent avoir été victimes de viols et/ou de tentatives de viol. S'il y a quelques années encore, moins d'une victime sur dix déclarait avoir déposé plainte, cette proportion a sensiblement augmenté suite au mouvement « #MeToo ». La dénonciation des actes et la libération de la parole ont, depuis, été facilités. C'est le premier facteur de prévention de la criminalité contre la délinquance sexuelle à l'encontre des femmes. Dans le cadre de ses compétences, le Conseil départemental agit sur trois leviers que sont le repérage, la sensibilisation et la prévention.

C'est pourquoi, outre l'intervention en commissariat de police par la mise à disposition d'un travailleur social du Département, dont l'action s'inscrit fortement en lien avec les victimes de violences intraconjugales, le Département poursuivra et accentuera son soutien :

- à l'hébergement et à la mise à l'abri des femmes victimes de violences ;
- au dispositif de téléphone « grave danger » et à l'association France Victimes ;
- aux associations assurant un accompagnement des auteurs de violences conjugales pour limiter les risques de récidives ;
- au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) qui anime un réseau de 80 acteurs mobilisés contre les violences faites aux femmes ;
- aux formations des professionnel·le·s du Département sur le repérage des violences et l'orientation des victimes ;
- aux actions de prévention et de sensibilisation en collège en lien avec l'Éducation Nationale.

#### **Une Maison des Femmes**

Le Conseil départemental s'implique dans le projet de Maison des Femmes initié par la Ville de Nancy dans une perspective d'expérimentation avant une possible réplique dans d'autres territoires de Meurthe-et-Moselle. La Maison des Femmes a pour ambition de proposer un accueil de jour avec un espace ressource unique, un hébergement d'urgence et un lieu de sensibilisation et de prévention à destination du grand public, des enfants et du personnel des collectivités territoriales.

#### **Développer la prévention des violences intrafamiliales**

Tous les cinq jours en France, un enfant meurt sous les coups d'un parent. Pendant les confinements successifs, des enfants ont été exposés aux violences intrafamiliales dont les hommes sont, dans l'immense majorité des cas, les auteurs. En matière de violence faites aux enfants, ce sont évidemment tou·te·s les professionnel·le·s de la protection de l'enfance qui sont mobilisé·e·s, de la PMI à l'ASE. Et pour protéger l'enfant, il faut aussi protéger sa mère car l'enfant n'est jamais « témoin » des violences mais victime. L'enfant victime de violences intrafamiliales présente de 10 à 20 fois plus de troubles affectifs et comportementaux qu'un autre.

#### **Mieux repérer les comportements à risques et les violences**

Dans cette perspective, la PMI s'engagera dans des actions de sensibilisation prolongeant la vigilance permanente des professionnel·le·s dans des domaines comme la prévention de l'enfant secoué ou, plus largement, de toutes formes de violences, tant à l'égard du tout-petit que de sa mère. Les compétences de repérage et d'accompagnement de ces violences par les professionnel·le·s de la PMI seront renforcées.

#### **Soutenir les initiatives valorisant la Journée internationale des droits de l'enfant**

Dans le cadre de la prévention des violences intrafamiliales, des campagnes de sensibilisation seront développées par le Conseil départemental, particulièrement à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'enfant, le 20 novembre. Outre l'utilisation des outils de communication grand public, nos partenaires dans le domaine de la protection de l'enfance, dans les territoires, seront soutenus afin de développer des actions de sensibilisation.

L'insertion  
des personnes  
durablement  
éloignées de l'emploi  
reste la priorité

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Un cadre d'intervention co-construit et partagé avec les territoires et les acteurs**
- ▶ **Accompagner chaque personne en fonction de ses besoins pour lever les freins à l'emploi**
- ▶ **Expérimenter des alternatives**
- ▶ **Une participation renforcée des allocataires du RSA : de bénéficiaires à partenaires**

Le Revenu de Solidarité Active (RSA), couplé à l'inscription dans un parcours d'insertion, est un outil relevant de la responsabilité du Département dont le rôle est de faciliter le retour à l'emploi mais également de protéger et d'accompagner les personnes qui en sont privées. L'action du Département participe à offrir un autre horizon que la précarité. Mais l'État est et reste le garant de la solidarité nationale ; le Département doit être soutenu dans sa responsabilité d'aide et d'accompagnement des personnes.

### **Une politique co-construite et partagée avec les territoires et les acteurs**

La politique du Département, chef de file de l'insertion, fera l'objet d'un bilan en 2022 en vue de son renouvellement. La définition des priorités de la mandature se fera avec la contribution des partenaires et des usagers, sur le terrain, afin d'identifier les thématiques prioritaires sur chacun des territoires. Résolue à innover dans ses relations avec ses partenaires, la Meurthe-et-Moselle fait partie des 14 premiers territoires à expérimenter un service public de l'insertion et de l'emploi. L'objectif est d'améliorer la coordination entre tous les acteurs de l'insertion afin de proposer aux personnes des parcours vers l'emploi plus simples et sans rupture. Des actions concrètes sont prévues, comme par exemple une meilleure coopération entre le Conseil départemental et Pôle Emploi pour réorienter les personnes radiées.

### **Accompagner chaque personne en fonction de ses besoins pour lever les freins à l'emploi**

Au-delà des difficultés professionnelles, les allocataires du RSA rencontrent souvent des problématiques annexes qui, si elles ne sont pas réglées, constitueront des freins durables à l'insertion. Sur le modèle du projet Reliance, qui déploie un accompagnement renforcé auprès de chef-fe-s de familles monoparentales, le Département développera de nouvelles offres d'insertion adaptées à ces publics, pour lesquels trouver une solution de garde des enfants est une condition de la reprise d'emploi. Alors que les jeunes actifs ont aujourd'hui

2,5 fois plus de risques d'être au chômage que leurs aînés, le Département veillera à proposer des offres d'insertion adaptées aux allocataires du RSA âgés de 26 à 30 ans. La mobilité des allocataires du RSA sera une priorité afin de donner aux personnes les meilleures chances de reprendre un travail. Enfin, les accompagnements développés par certains territoires sur les questions de santé, physique et psychologique, seront étendus.

### **Soutenir et expérimenter des alternatives**

Face à la privation d'emploi, le Département ne se limite pas à verser le RSA mais s'attache à rapprocher les besoins en recrutement et demande d'emploi. Demain, la collectivité accentuera sa mobilisation aux côtés des employeurs des métiers en tension comme le bâtiment et les travaux publics ou l'aide à la personne, en allant vers les allocataires du RSA pour leur proposer des aides à l'embauche, des formations et des périodes d'immersion. La possibilité de cumuler temporairement salaire et allocation lors de la reprise d'un emploi pour sécuriser celle-ci sera maintenue. Le Département portera une politique d'insertion qui participera, main dans la main avec le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE), à dessiner une société plus inclusive. C'est dans cet esprit que le Département s'engage à soutenir de nouveaux territoires de Meurthe-et-Moselle qui seraient retenus pour expérimenter le dispositif Territoire zéro chômeur de longue durée. Sur le modèle du projet qui est porté depuis 2017 par la Communauté de Communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois et qui a permis l'embauche de plus de 100 personnes en contrat à durée indéterminée (CDI), une telle initiative permet de mettre en application l'idée selon laquelle personne n'est inemployable.

## **Une politique plus transverse avec une charte d'engagement interne**

Bien que l'insertion et l'emploi soient des enjeux partagés au sein du Département, leur immersion dans nos diverses politiques publiques devra encore se renforcer. C'est vrai pour les clauses d'insertion, mais aussi pour toutes les actions offrant des opportunités aux allocataires du RSA d'être mis dans une situation d'emploi, tout en bénéficiant d'un accompagnement adapté. C'est au sein de chaque politique publique départementale qu'il conviendra de faire émerger de façon explicite, dans le cadre d'une charte d'engagement, des leviers de retour à l'emploi.

## **Mieux évaluer**

Même s'il est difficile de parfaitement mesurer les impacts des politiques d'insertion, notamment parce qu'elles combinent, dans des temps parfois longs, de nombreux acteurs institutionnels ou associatifs, les actions qui sont engagées par le Département devront plus clairement préciser leurs objectifs qualitatifs et quantitatifs afin de disposer de bases plus solides d'évaluation. Ce travail, mené avec rigueur dans le cadre de Reliance, devra davantage essaimer.

## **Une participation des allocataires du RSA renforcée et renouvelée : de bénéficiaires à partenaires**

Le Département de Meurthe-et-Moselle dispose déjà, depuis 2012, d'un Conseil consultatif de l'insertion. Il rassemble des allocataires du RSA volontaires pour apporter leur expertise d'usage, précieuse pour aider la collectivité à développer une politique adaptée aux besoins et attentes des personnes auxquelles elle s'adresse. Appartenir à cette instance permet aux allocataires de participer concrètement à la définition de la politique d'insertion mais aussi d'échanger avec des élus, des partenaires et leurs pairs. Cette participation des usagers s'étendra à d'autres publics comme les jeunes, les bénéficiaires de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH) ou encore les personnes accompagnées par les Maisons départementales des solidarités (MDS).

Une économie  
sociale solidaire  
et innovante

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ Favoriser l'économie sociale par la commande publique
- ▶ Poursuivre nos actions afin de contribuer à la structuration de l'économie sociale et sa visibilité
- ▶ Prise de participation au capital des sociétés coopératives d'intérêt collectif

Le Département de Meurthe-et-Moselle est un acteur de premier plan pour le soutien au développement des territoires et aux acteurs socio-économiques. Depuis 2008, il déploie une politique départementale en faveur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). Face aux crises successives et aux défis sociétaux, elle a en effet su démontrer sa capacité à apporter des réponses concrètes, innovantes, agiles et efficaces. Renforcer son influence et son pouvoir d'agir, c'est positionner le Département comme un des interlocuteurs et construire une dynamique de charte, voire de label, afin que l'ESS devienne un marqueur des valeurs du Département de Meurthe-et-Moselle.

### Reconnaître l'ESS comme une économie de proximité et de solidarité territoriale

En Meurthe-et-Moselle, l'ESS représente plus de 27 000 emplois (11,45 % de l'emploi du département) et 2 100 établissements. C'est un pilier de l'économie locale, appelé à se renforcer.

Par son ancrage local, l'ESS est un acteur important pour les territoires et transversal aux politiques publiques départementales (insertion, transition écologique et sociale, autonomie, agriculture, circuits courts, santé...). Le Département poursuivra ses actions en faveur de l'ESS afin de mettre en lumière et conforter les partenariats avec ses acteurs. L'ESS continuera, par ailleurs, à pouvoir être soutenue dans le cadre de notre politique de contractualisation territoriale.

### Favoriser l'ESS par la commande publique

La commande publique est un réel levier de création de valeur dans notre département, un levier qui contribue également à offrir des services et des produits respectant des clauses sociales, soutenant le commerce équitable ou encore l'insertion par l'activité économique. Le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER), que le Département développe volontairement, est l'un des outils d'orientation de la commande publique. Le Département s'engage à promouvoir l'ESS dans le cadre de ses achats et contribuera à proposer une visibilité de cette offre auprès des acteurs publics.

### L'ESS, un moteur des transitions

Le Département favorisera la structuration de filières autour de la transition énergétique et écologique, le tourisme durable et social, l'alimentation responsable et les circuits courts ou encore le réemploi. Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, le Département pourra s'inscrire dans une démarche de facilitateur en permettant également le lien entre les acteurs et producteurs pour les produits n'ayant pu trouver preneur. Notre collectivité a un rôle à jouer pour permettre aux acteurs de l'ESS d'être partie prenante de la structuration de filières. Le Pôle territorial de coopération économique ou les sociétés coopératives d'intérêt collectif sont de bons supports pour atteindre ces objectifs.

### Favoriser l'émergence de nouvelles filières et d'initiatives solidaires

L'ESS est vecteur d'expérimentation et d'innovation. Elle permet de faire du développement économique « autrement ». Le Département soutient déjà l'émergence de nouvelles filières plus vertueuses et confortera ses actions pour promouvoir les projets collaboratifs et d'entreprendre « autrement ». Cela se concrétisera par :

- une prise de participation au capital de sociétés coopérative d'intérêt collectif, par exemple dans les domaines de l'agriculture, de l'emploi et de l'insertion, de l'autonomie ou encore de l'enfance ;
- la facilitation d'accès à des locaux (prêt, bail solidaire...);
- le développement de tiers-lieux (espaces de travail, d'échanges et d'innovations entre citoyen-ne-s et organisations) via un soutien financier et un accompagnement.



## Axe 3

# Investir l'avenir **écologique**

La transition écologique engage une politique que nous voulons au service de l'humain et qui donne une juste place à chacune et chacun dans un monde aux ressources limitées. Nous la concevons comme un impératif intimement lié à une exigence de justice sociale. Elle implique une transformation de la société, des modes de production et de consommation, des mobilités et de l'urbanisation, qui permette à l'humanité de trouver un cadre de vie durable, solidaire et respectueux de l'ensemble du vivant.

La transition écologique doit permettre de faire face collectivement aux enjeux désormais bien identifiés et scientifiquement établis du dérèglement climatique et de l'effondrement de la biodiversité.

Ces défis sont mondiaux, les réponses à apporter relèvent de tou·te·s, et d'abord des États dont les actions sont encore aujourd'hui bien en deçà des objectifs qu'ils ont eux-mêmes définis. Ceux de l'accord de Paris pour limiter le réchauffement climatique et sa déclinaison sous forme de stratégie nationale bas-carbone, qui vise la neutralité carbone d'ici 2050, ou la déclaration de Kunming en 2021, premier pas vers un nouvel accord mondial pour enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2030, sont autant de cadres dans lesquels le Département inscrit son action, avec la volonté de prendre toute sa part. Les collectivités locales comme les citoyen·ne·s ont, en effet, un rôle moteur à jouer pour la concrétisation de ces engagements internationaux ou nationaux.

Le Conseil départemental a impulsé de longue date une politique en faveur du développement durable et de la protection de l'environnement. Aujourd'hui, nous souhaitons donner un nouvel élan à son engagement en faisant de la transition écologique une politique et une priorité à part entière de son projet de mandature.

Notre mobilisation s'entend à l'échelle de notre département par l'activation de l'ensemble de nos politiques publiques et des services départementaux. Elle se veut aussi partagée avec l'ensemble des acteurs du département et des citoyen·ne·s en favorisant les coopérations, l'implication de chacun·e et le soutien aux innovations et aux initiatives en faveur de la transition écologique. Enfin, elle se pense au-delà des frontières départementales pour favoriser des changements structurels au niveau national et européen et pour développer des projets de solidarité internationale.

L'intervention du Département est repensée de manière globale autour de trois ambitions :

- protéger, conserver, préserver ;
- limiter nos impacts sur le climat ;
- adapter et accompagner.

Elles se déclinent autour de cinq principaux thèmes :

- Patrimoine naturel
- Mobilités
- Énergie
- Alimentation
- Eau

## NOS ENGAGEMENTS

Protéger,  
conserver,  
préserver



**Rendre effective la stratégie nationale des aires protégées**  
**Accompagner l'objectif de Zéro Artificialisation Nette**  
**afin de préserver des espaces**

Le rapport 2021 de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques démontre, de manière incontestable, une dégradation de la biodiversité à un rythme sans précédent dans notre histoire. Les écosystèmes dont nous dépendons, fondements de nos économies, de notre sécurité alimentaire, de notre santé et de notre qualité de vie, sont fragilisés. À l'aune des engagements évoqués précédemment, le Conseil départemental entend poursuivre le travail engagé depuis plus de vingt ans en faveur de la protection, la conservation et la préservation de notre patrimoine naturel, qui est à la fois une richesse pour notre cadre de vie et une carte maîtresse pour lutter contre le réchauffement climatique.

### Patrimoine naturel

Ce premier axe de travail vise à développer des stratégies d'action tout au long du mandat pour la préservation de la biodiversité, la protection et la valorisation de nos Espaces Naturels Sensibles (ENS), de notre patrimoine forestier et arboré, de nos paysages, la reconstitution de continuités écologiques, l'accompagnement des initiatives de dépollution et de renaturation, la maximisation des puits carbone que constitue ce patrimoine naturel et le développement des stratégies foncières d'économie des sols.

Pour ce faire, le Conseil départemental s'appuiera sur une politique de protection, de gestion et de valorisation des ENS très ancrée dans notre département. Douze sites, couvrant seize périmètres, sont gérés et valorisés directement par le Conseil départemental et 72 le sont par les collectivités locales et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine avec le soutien du Département. Quatre espaces naturels sensibles sont par ailleurs intégrés au réseau européen Natura 2000.

### ZOOM

#### L'arbre et la forêt

La forêt est un patrimoine commun au sens où, indépendamment de sa propriété, elle participe aux équilibres naturels. Elle occupe une place très importante en Meurthe-et-Moselle : des forêts de feuillus ou de conifères couvrent 59 % de la surface des ENS, 218 communes sont propriétaires de forêts et, dans notre département, la filière bois recouvre plus de 4 000 emplois. Notre département a également la chance d'accueillir des organismes ressources importants : Office National des Forêts (ONF), Institut AgroParisTech, Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Projet territoire d'innovation « Des Hommes et Des Arbres », etc.

Le Département souhaite, au cours de ce mandat, développer à l'échelle départementale une conscience collective de la richesse de notre patrimoine forestier et de la place de l'arbre dans notre cadre de vie. En lien avec les acteurs concernés, il favorisera l'émergence de stratégies locales de résilience des forêts face au dérèglement climatique et une gestion durable qui permette de garantir leur avenir, intimement lié à celui de la biodiversité qu'elles accueillent.

Ainsi, par exemple, dès 2022, sera élaboré un Plan paysage pour l'arbre champêtre qui permettra de réaffirmer les valeurs liées à l'arbre sous toutes ses formes et son rôle dans les paysages et les écosystèmes meurthe-et-mosellans. Il fournira un cadre de référence cohérent pour mettre en œuvre des programmes de plantation qualitatifs et valorisants pour nos paysages et les continuités écologiques.

### ZOOM

#### La Cité des paysages, développement d'un outil fédérateur pour la biodiversité et les paysages

La Cité des paysages est un outil du Département pour développer les capacités citoyennes face aux enjeux écologiques, valoriser les initiatives, innover et animer un réseau d'acteurs et de citoyen-ne-s engagé-e-s dans la transition écologique. Le Département engagera une nouvelle étape de développement de la Cité des paysages pour les années 2022-2028 qui se traduira par une nouvelle phase d'aménagement de ses locaux et la définition d'un projet ambitieux intégrant les défis du climat et de la biodiversité.

# Limiter nos impacts sur le climat

## NOTRE ENGAGEMENT

### ► Nous inscrire dans une stratégie bas-carbone

Les derniers rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) nous permettent de mieux comprendre les changements climatiques en cours. La température mondiale va augmenter inéluctablement de 1,5°C en moyenne sur les 20 prochaines années. Ils montrent aussi que les actions humaines peuvent encore permettre de limiter l'évolution du climat à venir pour ne pas dépasser une hausse de 1,5°C en réduisant drastiquement les émissions de gaz à effet de serre et en ramenant à zéro les émissions nettes de CO<sub>2</sub> à l'horizon 2050. Le Département s'inscrit dans cette démarche de stratégie bas-carbone et notamment en son sein avec des actions de maîtrise de l'énergie et d'amélioration des consommations au quotidien, des achats durables et/ou en circuits courts et/ou recyclables.

L'ensemble des actions volontaristes menées par le Département ont déjà permis, entre 2016 et 2019, de diminuer de 21 % ses émissions de gaz à effet de serre annuelles. Un nouveau plan de réduction tout à la fois ambitieux et réaliste sera établi pour les six prochaines années dans le cadre d'une démarche dépassant les obligations réglementaires pour s'inscrire dans une stratégie bas-carbone de long terme, volontariste pour la collectivité départementale mais aussi pour l'ensemble de son territoire. Deux principaux axes de travail conduiront notre action : Mobilité et Énergie.

### Mobilités

Le transport routier est l'activité qui contribue le plus aux émissions de gaz à effet de serre (31% en France). Le Département souhaite développer des alternatives à l'« autosolisme », c'est-à-dire l'usage individuel de la voiture, moins polluantes mais également plus économiques pour les citoyen-ne-s en favorisant la pratique du vélo et la réalisation de nouveaux itinéraires cyclables, en accompagnant le développement des aires de co-voiturage et en défendant la gratuité du transport scolaire auprès de la Région et le développement des transports collectifs. Une attention particulière sera également portée à la gestion des déchets liés à la voirie et à l'intégration de techniques de conception innovantes dans un objectif de préservation des ressources et d'économie d'énergie. Enfin, le Département privilégiera l'utilisation de véhicules moins consommateurs et moins polluants.

### ZOOM

#### Favoriser la pratique du vélo

Le Département souhaite promouvoir et développer la pratique cyclable, qu'il s'agisse des trajets du quotidien ou des loisirs. Cet objectif passera notamment par la finalisation du plan vélo départemental en lien avec les schémas de mobilités communaux ou intercommunaux.

Dans le cadre de ce plan, le Conseil départemental soutiendra financièrement et techniquement les projets des territoires en matière d'infrastructures cyclables. En parallèle, le Département poursuivra également la réalisation de grands itinéraires cyclables (véloroutes V50 et V52, Boucles de la Moselle) participant à l'attractivité et au développement touristique de notre territoire.

### Énergie

Des économies d'énergie seront recherchées dans l'ensemble du patrimoine immobilier départemental, notamment les collèges. Une attention renforcée sera apportée à une meilleure gestion de nos déchets. Nous soutiendrons les projets des communes et intercommunalités allant dans le même sens ainsi que les initiatives des acteurs locaux en faveur de la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat indigne.

### ZOOM

#### Plus de 20 nouveaux collèges à haute performance énergétique

La Politique Collège Nouvelles Générations (PCNG) permettra d'approfondir la démarche de développement durable mise en place depuis dix ans en matière de réduction de l'impact environnemental des constructions. Dans une logique d'économie circulaire, les restructurations seront privilégiées afin de développer la réutilisation, le réemploi et la valorisation des matériaux et des équipements issus de la déconstruction. L'accent sera mis sur l'utilisation de matériaux biosourcés (bois, paille...) qui permet de développer localement des filières et d'anticiper les évolutions de la réglementation thermique et environnementale.

La performance énergétique du bâti restera l'ambition principale. Les collèges neufs et restructurés viseront des performances énergétiques allant bien au-delà des exigences réglementaires (passif, énergie positive...). Le recours aux énergies renouvelables sera privilégié. Une stratégie d'adaptation au changement climatique comprenant une attention particulière au confort d'été (protection solaire, isolation extérieure, ventilation) sera systématiquement mise en place ainsi que des actions de sensibilisation des collégien-ne-s et des utilisateurs sur les économies d'énergie.

Ces investissements durables pour l'avenir de nos enfants concerneront plus de 20 collèges : Artem, Plateau et La Craffe à Nancy ; Vézelize, Jarville-la-Malgrange, Foug, Dombasle-sur-Meurthe, Mont-Saint-Martin, Audun-le-Roman, Homécourt, Toul, Neuves-Maisons, Dieulouard, Nomeny, Pagny-sur-Moselle, Einville-au-Jard, Gerbéviller, Piennes, Tucquegnieux, Val de Briey et Lunéville.

## NOS ENGAGEMENTS

Adapter et accompagner

- ▶ Favoriser l'accès à une alimentation saine et durable pour tous
- ▶ Adopter un Plan départemental de l'eau

Solidarité et transition écologique sont étroitement liées. Les personnes fragiles socialement sont aussi souvent les premières exposées ou les moins résilientes face au dérèglement climatique. C'est aussi le cas de certains territoires plus exposés ou de certaines professions, comme les agriculteurs, par exemple.

Le dérèglement climatique implique, pour notre région, des vagues de chaleur plus nombreuses et plus intenses, une augmentation des crues des cours d'eau avec de possibles inondations mais aussi des phénomènes de sécheresse hydrologique, agricole et écologique plus fréquents. Il aura des incidences fortes sur l'accès à l'alimentation et à l'eau. Des tensions apparaissent déjà et vont s'accroître.

### Alimentation

Se nourrir dignement, être acteur de son alimentation, accéder à une alimentation saine, produite dans le respect de l'environnement et des femmes et des hommes, sont des objectifs qui constitueront le socle de notre action durant ce mandat, favorisant ainsi l'inclusion sociale et citoyenne.

Le Conseil départemental poursuivra et développera les actions et partenariats déjà engagés pour construire les conditions nécessaires à la relocalisation de notre alimentation dans une perspective d'autonomie alimentaire, à la promotion des pratiques agro-écologiques, au développement de l'approvisionnement local et de qualité dans les collèges et établissements relevant de notre compétence, à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à la valorisation des bio-déchets. Dans le cadre d'une convention signée avec le Conseil régional, le Département restera engagé aux côtés des agriculteurs face aux événements climatiques extrêmes (sécheresse, inondations) et accompagnera les pratiques agro-écologiques.

Le Département continuera à piloter deux démarches territoriales : le projet transfrontalier Approvisionnement Régional Organisé pour une Meilleure Alimentation (AROMA) et le Projet Alimentaire Territorial Sud 54 (avec notamment la création d'un « Rungis local » porté par la Métropole du Grand Nancy), qui ont pour ambition de rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et consommateurs afin de construire un système alimentaire plus durable dans nos territoires et concourir au développement des filières concernées.

### ZOOM

#### Création d'un Organisme Transfrontalier d'Approvisionnement

Le Département de Meurthe-et-Moselle coordonne le projet AROMA qui vise à augmenter l'approvisionnement local de la restauration hors domicile de la Grande Région. L'objectif est de créer un Organisme Transfrontalier d'Approvisionnement en cohérence avec les valeurs de proximité, de qualité, de partage de la valeur ajoutée et d'accès au plus grand nombre.

### Eau

La ressource en eau est un grand enjeu du XXI<sup>e</sup> siècle. Au-delà des compétences exercées par les intercommunalités, les syndicats dédiés et l'Agence de l'Eau, il est important que le Département s'approprie et partage les enjeux hydrologiques de son territoire alors que les risques naturels et les conflits d'usage risquent de s'intensifier. Des objectifs de dépollution des cours d'eau frontaliers sont d'ailleurs partagés avec nos partenaires européens

### ZOOM

#### Plan départemental de l'eau

Préserver la qualité de l'eau, répondre aux différents besoins en eau, protéger les milieux humides, lutter contre les inondations, désimpermeabiliser les sols sont autant d'enjeux essentiels qui seront pris en compte dans l'élaboration d'un Plan départemental de l'eau permettant de mobiliser l'ensemble des compétences du Département. Les solutions de gestion de l'eau pluviales (traitement à la parcelle, réutilisation) seront également étudiées partout où cela est possible dans les constructions portées par le Département.

## Axe 4

# Soutenir la dynamique et l'attractivité de nos **territoires**

La Meurthe-et-Moselle est riche de ses territoires, des territoires contrastés qui vivent des réalités différentes, qu'elles soient géographiques, historiques, culturelles ou encore économiques (enjeux transfrontaliers, industriels ; après-mines, espace central, métropole, ruralité...), mais qui tous sont porteurs d'atouts et de potentialité.

En partenariat avec les différents acteurs qui les font vivre, le Département entend assurer un développement équilibré de l'ensemble de ses territoires qui prenne en compte cette variété de situations et qui donne à chaque Meurthe-et-Mosellan-e, quel que soit son lieu de vie et ses moyens, la possibilité d'avoir accès aux mêmes services.

Dans un contexte de retrait de nombreux services publics de proximité et d'une recomposition des espaces territoriaux qui a conduit à l'éloignement de l'échelon régional, le Département s'est vu renforcé dans son rôle de chef de file des solidarités territoriales et d'interlocuteur privilégié des communes et intercommunalités. Il est un point de jonction dans les relations entre les acteurs locaux, l'État et la Région Grand Est, mais aussi entre les territoires plus ruraux et les grands pôles urbains : Métropole du Grand Nancy, Métropole de Metz, Luxembourg.

Le Département doit être le garant de l'équité territoriale. Il ne laissera aucun territoire subir quelque forme de relégation que ce soit. Le Conseil départemental demeurera le lien entre l'ensemble des acteurs, garant de la solidarité tout à la fois sociale et territoriale, ainsi que d'une exigence de coopération plutôt que de compétition. Un nouveau dispositif d'appui aux territoires concrétisera cette vocation du Département de soutenir les projets et favoriser les initiatives des collectivités locales, des acteurs économiques et sociaux et des partenaires associatifs sur un échelon de proximité.

À côté des politiques sociales et d'éducation, les politiques d'aménagement du Département, autour principalement des infrastructures de mobilités, de l'habitat et du déploiement de la fibre optique, participeront à cette exigence d'élaboration d'un projet territorial équilibré, agissant positivement sur l'attractivité de la Meurthe-et-Moselle et favorisant son développement économique, c'est-à-dire l'emploi. La question de l'attractivité ne doit pas être de courte vue. Ces aménagements doivent se penser de manière durable pour répondre aux enjeux de la transition écologique et de la préservation de notre cadre de vie.

L'attractivité de notre département consiste aussi à en valoriser l'image, ses acteurs et ses atouts au-delà de nos frontières. Si la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a retiré au Département sa capacité à intervenir dans le champ économique via des aides directes, le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a conservé toute sa légitimité pour impulser des stratégies d'attractivité de son territoire autour de tout ce qui fait le « Bien Vivre en Meurthe-et-Moselle ».

Développer  
nos infrastructures  
pour des mobilités  
plus sobres

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Affirmer une conception plus sobre et plus vertueuse des aménagements routiers**
- ▶ **Donner à la Meurthe-et-Moselle toute sa place dans les grands enjeux de mobilité**
- ▶ **Agir pour l'inclusion numérique**

Le Conseil départemental, en tant que gestionnaire de l'ensemble du réseau routier départemental -qui représente environ 3 200 km de routes, 996 ponts et 256 murs de soutènement- assure la modernisation, la sécurité, la surveillance et l'entretien de ce patrimoine. Tout en veillant à maintenir un haut niveau de service, un travail particulier sera mené pour aller vers une conception et un aménagement plus vertueux de nos infrastructures dans une perspective de transition écologique, en mobilisant notamment les dernières innovations technologiques.

### **Une conception plus sobre des aménagements routiers**

Avec la volonté de lutter contre l'imperméabilisation des sols et de protéger les espaces agricoles et naturels, le Département souhaite faire le choix fort et volontariste de limiter la création de nouvelles infrastructures routières. Il ne s'agit naturellement pas pour autant d'abandonner tous les projets à venir mais de trouver un juste équilibre alliant sécurité routière, attractivité et intérêt écologique. Lors de l'aménagement et de l'entretien du réseau départemental, des techniques de conception innovantes plus respectueuses de l'environnement seront privilégiées, comme, par exemple, l'utilisation de nouvelles formulations d'enrobés avec un pourcentage élevé d'enrobés recyclés.

### **Participer aux échanges sur les grandes infrastructures de mobilités**

Le Conseil départemental contribuera activement aux réflexions sur les grands enjeux des mobilités aux côtés de l'État, de nos partenaires européens, de la Région et des intercommunalités. Le Département entend poursuivre son engagement pour favoriser une meilleure desserte de son territoire contribuant ainsi à son attractivité et à la réduction des fractures territoriales, avec une attention particulière pour les enjeux de liaison avec le Luxembourg comme pour ceux touchant aux dessertes ferroviaires (gare de Vandières, réouverture des petites lignes ferroviaires comme la ligne 14, maintien et développement des lignes de fret, liaisons vers le Sud...). L'A31, mais aussi la RD 618, RN 52 et l'A30 devront également être au cœur des

débats pour permettre d'offrir des infrastructures sûres et de qualité aux Meurthe-et-Mosellan-e-s, au nord comme au sud, et des supports de développement des transports en commun et du covoiturage.

### **Assurer la sécurité des ouvrages d'art**

Une surveillance et un entretien des 996 ponts et 256 murs de soutènement sont assurés par le Conseil départemental. Un programme d'intervention fondé sur des analyses fines et régulières sera poursuivi afin d'assurer la libre circulation des usagers sur les ouvrages départementaux en toute sécurité.

### **Le développement du numérique**

Propriétaire d'une dorsale de 900 km de fibre optique et partenaire de la région Grand Est dans le déploiement de l'accès à la fibre pour tous, le Conseil départemental poursuivra son accompagnement technique du projet désormais conduit par le Conseil régional afin de garantir le respect des délais et l'accès de toutes et tous à cette technologie d'ici 2023.

Complémentairement, un plan départemental pour l'inclusion numérique permettra au Conseil départemental d'apporter des réponses à la fracture numérique qui touche de nombreuses personnes.

## Accompagner les dynamiques territoriales

### NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Assurer les équilibres territoriaux dans une logique de partenariat, de solidarité et de proximité**
- ▶ **Accompagner les projets des associations, des communes et des intercommunalités**
- ▶ **Donner un nouveau cadre de contractualisation à notre appui aux territoires**
- ▶ **Être acteur d'une coopération transfrontalière allant dans le sens d'un réel co-développement**

#### **Être au plus proche des attentes et des projets des acteurs locaux**

La territorialisation de l'action départementale est réaffirmée comme une volonté de co-construire les politiques publiques départementales au plus près des besoins, des dynamiques et des spécificités de nos six territoires, et d'assurer une proximité physique d'accès à nos services publics. Les liens, les coordinations et les synergies indispensables entre les différents niveaux de l'action publique territoriale seront renforcés. En 2022, le Département expérimentera la mise en œuvre d'un fonds d'investissement départemental destiné à donner un pouvoir d'initiative à chacun de nos six territoires (Territoires de Longwy et de Briey ; Val de Lorraine, Terres de Lorraine, Grand Nancy et du Lunévillois). Ce fonds leur donnera la capacité d'innover là où l'action départementale au niveau central ou celle des acteurs locaux ne sait répondre à des besoins ou des enjeux pourtant identifiés.

#### **Construire un nouveau dispositif d'appui aux projets des territoires**

Au cours du précédent mandat, 4 890 projets ont été financés par le Conseil départemental en appui aux projets locaux des partenaires publics et associatifs (soit 26,56 M€) et 1 783 projets en investissements portés par les communes et intercommunalités ont également été soutenus (soit 38,5 M€). Cet appui fort et en proximité du Département aux initiatives et dynamiques territoriales sera prolongé. Le Département bâtira un nouveau dispositif d'appui aux territoires en pleine prise avec les enjeux actuels de développement solidaire et de transition écologique. Il indiquera en toute transparence les engagements du Département. Il recherchera les articulations possibles avec les dispositifs de l'État et de la Région dans des objectifs de cohérence et de simplification. Une large concertation sera engagée avec nos partenaires territoriaux en 2022 pour poser les bases d'un futur dispositif 2023-2028 qui, au-delà de l'appui financier aux projets, s'élargira à un véritable partenariat impliquant l'ensemble des politiques départementales dans leur déclinaison territoriale.

#### **Une ingénierie de projets au service des collectivités et des acteurs locaux confirmée**

Le Département a mis en place une ingénierie pour aider les collectivités et acteurs locaux à concrétiser leurs projets. Les services territoriaux ou centraux du Département peuvent être sollicités mais cette ingénierie est plus particulièrement portée par Meurthe-et-Moselle Développement (MMD54). Créée et soutenue par le Département, cette structure voit sa gouvernance partagée avec les collectivités adhérentes. Son activité se déploie dans de multiples domaines (eau, assainissement, urbanisme, voiries et ouvrages d'art, recherche de financements, continuité écologique, petite enfance...) et évoluera en fonction des besoins identifiés.

En complémentarité et avec un fort soutien du Conseil départemental, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) offre, dans ses spécialités, une expertise aux collectivités comme aux particuliers. Le Conseil départemental confortera aussi une offre d'ingénierie mise en œuvre directement (ex : soutien aux projets d'économie solidaire, groupements de commande profitant aux communes comme les marchés de voiries), ou indirectement (ex : outils dématérialisés via l'offre de la Société Publique Locale Xdémat).

#### **Le Département, garant de l'équité et de la solidarité territoriales**

Le Département entend poursuivre un appui solidaire à l'ensemble de ses territoires avec une attention particulière pour les plus fragiles d'entre eux, afin de donner à tous les moyens d'agir sur les leviers majeurs de leur développement et de leur attractivité. Les communes les plus fragiles, les territoires impactés par l'après-mines, les villes et les bourgs en phase de revitalisation ou de renouvellement urbain, feront l'objet d'une attention particulière et seront au cœur du nouveau dispositif de contractualisation.

### **Assurer la sécurité des Meurthe-et-Mosellan-e-s dans les territoires**

Le Conseil départemental est un partenaire majeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de Meurthe-et-Moselle, garant d'un service public de qualité pour la sécurité des habitants. Une nouvelle convention pluriannuelle permettra de renouveler un soutien départemental sans faille à nos sapeur-pompiers. Par cet accompagnement fort du Département, il s'agit de permettre à ces femmes et hommes, qui risquent leur vie au quotidien pour protéger les nôtres, de travailler dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, plusieurs réhabilitations et créations de nouvelles casernes seront prévues, avec notamment la création d'une caserne interdépartementale à Villerupt et de la caserne Rives de Meurthe à Nancy.

### **Transfrontalier : la nécessité d'un réel co-développement**

L'enjeu de la coopération transfrontalière est présent dans tous les domaines. Il nécessite des initiatives fortes et coordonnées dont la responsabilité revient d'abord et avant tout à l'État, notamment s'agissant d'une répartition équitable des recettes fiscales qui doit constituer une priorité. Le Département entend dans le même temps jouer un rôle proactif en la matière en contribuant aux débats et en s'impliquant dans le cadre d'initiatives participant de l'impulsion d'une véritable dynamique de co-développement au bénéfice des territoires nord-lorrains comme de la métropole luxembourgeoise.

### **International : être solidaires par-delà nos frontières**

Le Conseil départemental a fait le choix depuis plus de vingt ans de mener des politiques de solidarité internationale. Que ce soit dans l'accompagnement de projets associatifs, dans la mobilisation de moyens financiers dans des situations d'urgence ou dans le cadre de coopérations menées directement par la collectivité, le Département conduit ainsi une politique volontariste.

En lien étroit avec différents partenaires associatifs et institutionnels, le Département poursuivra cet engagement au service de l'atteinte des Objectifs de Développement Durable établis par les Nations Unies. Il réinterrogera par ailleurs ses coopérations institutionnelles avec la volonté qu'elles bénéficient davantage à nos politiques publiques et aux agents départementaux dans la réalisation de leurs métiers avec des partages de savoir-faire, des échanges d'expériences...

## NOS ENGAGEMENTS

# Faire de l'habitat un outil d'inclusion et d'équité territoriale

- ▶ **Développer une offre d'habitats adaptés aux besoins des Meurthe-et-Mosellan-e-s**
- ▶ **Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique**

En prenant la délégation des aides à la pierre en 2017, le Département de Meurthe-et-Moselle a affiché de manière volontariste son souhait de répondre au mieux aux besoins en logement des ménages modestes, de lutter contre la précarité énergétique et contre l'habitat indigne et de renforcer son rôle de garant de l'équilibre des politiques locales de l'habitat à l'échelle départementale. En parallèle, le Conseil départemental poursuit son implication en faveur des publics en situation de handicap ou de perte d'autonomie en proposant de nouvelles formes d'habitat accessibles à tou-te-s. Le Département entend aujourd'hui poursuivre et amplifier sa politique en matière d'habitat et de logement.

### **Affirmer le rôle du Département en tant qu'acteur reconnu**

Le Département est un interlocuteur majeur aux côtés de l'État, des intercommunalités et des partenaires, tels que les bailleurs publics, et souhaite venir en appui aux collectivités dans la mise en œuvre de leurs politiques locales de l'habitat. Outre continuer à assumer la délégation des aides à la pierre, il s'agira de conforter et développer des outils au service des territoires (création d'une plateforme d'échanges et d'un observatoire de l'habitat et mise en place d'un outil de portage immobilier). Grâce à ces outils, l'accompagnement départemental sera plus efficient, notamment en matière de programmation (localisation de l'offre nouvelle, diversifications des logements...) et permettra d'apporter une réponse plus fine aux attentes des territoires et des habitants. Le Département veillera également à une meilleure équité de la répartition des logements en encourageant les bailleurs sociaux à venir s'implanter dans les secteurs les moins tendus. Enfin et en cohérence avec des enjeux tels que la transition écologique, il conviendra d'accompagner les communes dans la réalisation de logements communaux permettant de répondre aux besoins spécifiques des territoires.

### **Lutte contre l'habitat indigne et la vacance**

En mettant l'accent sur la lutte contre l'habitat indigne et la résorption des logements vacants, le Département souhaite permettre à chaque Meurthe-et-Mosellan-e de pouvoir se loger décemment. Il s'agira également de porter une attention particulière aux questions relatives à la lutte contre la précarité énergétique. Ces priorités participent au renforcement de la qualité de vie des Meurthe-et-Mosellan-e-s, à la transition écologique et à l'attractivité de nos territoires. Ainsi, le Département

renforcera-t-il, ses dispositifs d'intervention sur le parc privé en soutien et en accompagnement des ménages modestes et très modestes.

### **Soutenir les dispositifs de transition entre l'hébergement et le logement autonome**

En lien avec les politiques d'accompagnement des publics fragiles et face aux enjeux du vieillissement de la population, le Département souhaite développer une offre de logements diversifiée et adaptée permettant à chaque Meurthe-et-Mosellan-e de pouvoir se loger, et ce, en fonction de la situation personnelle de chacun (perte d'autonomie, revenus modestes et très modestes...). Une telle orientation sera mise en œuvre dans le cadre d'un dialogue étroit avec les partenaires et les territoires pour garantir une offre de logements adaptés et inclusifs.

### **Meurthe-et-Moselle Habitat (MMh), un outil au service des Meurthe-et-Mosellan-e-s**

Fort de son parc de 14 000 logements sociaux répartis sur 150 communes, MMh est le bras armé du Conseil départemental en matière de politique publique de l'habitat. Acteur économique et social de premier plan, fidèle à son ancrage territorial au service des collectivités, MMh gère et développe ses programmes immobiliers pour participer au renouvellement de l'aménagement du département, tout en offrant l'accès à des logements de qualité aux loyers abordables. Par son implantation à la fois en milieu urbain et en centre-bourg, MMh participe également à l'équité et à la répartition des logements dans le département. Outil au service des Meurthe-et-Mosellan-e-s et des territoires, MMh pourra être support aux nouveaux dispositifs et expérimentations du Conseil départemental en matière d'habitat et de logement (logement adapté, réhabilitation de logement vacant, logement à très haute performance énergétique, etc.).

### **Soutenir des organismes départementaux sur les questions relatives à l'habitat**

Le Conseil départemental soutient et participe à la gouvernance des organismes départementaux de l'habitat : le CAUE, MMD54, l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et le Centre d'Amélioration du Logement (CAL). L'objectif est de permettre aux particuliers comme aux collectivités de recevoir conseils et expertise dans leurs projets, de promouvoir les bonnes pratiques en matière de transition écologique et de les rendre accessibles à tous.

# Renforcer l'image et l'attractivité de la Meurthe-et-Moselle

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Promouvoir le tourisme en Meurthe-et-Moselle et valoriser le département**
- ▶ **Rassembler nos talents et atouts autour d'une charte des valeurs du Conseil départemental**

Le Département de Meurthe-et-Moselle est, depuis plusieurs années, un acteur reconnu en matière touristique, notamment grâce à l'action de son Comité départemental du tourisme. En son sein, de nombreuses initiatives en faveur de l'accompagnement et du soutien aux partenaires touristiques ont été engagées. Le Conseil départemental entend également être un acteur de premier plan de l'attractivité de son territoire en mettant en avant ses multiples atouts, en lien avec les acteurs locaux.

### **Accompagner les acteurs du tourisme**

Le Département, en lien avec son Comité départemental du tourisme, œuvre pour faire valoir et faire connaître, localement comme à l'échelle régionale, nationale et transfrontalière, les territoires et les acteurs qui contribuent à son rayonnement touristique. Le Conseil départemental entend ainsi assumer pleinement son rôle d'« assembler » en matière de tourisme pour faire valoir collectivement ses atouts. Cette ambition se traduira par un accompagnement des acteurs du tourisme afin de les faire connaître du grand public, à travers de grands événements, de la plateforme de commercialisation, de labellisations (Tourisme & Handicap, Accueil Vélo), d'un soutien financier, d'un appui en matière d'ingénierie et d'expertise, ou encore de la mise en réseau. Le développement de l'écotourisme, en écho à un engagement résolu dans la transition écologique, sera privilégié. Le Département pourra s'appuyer, pour ce faire, sur les sites naturels départementaux, au premier rang desquels ses espaces naturels sensibles (ENS), comme sur les véloroutes et les Boucles de la Moselle.

### **Promouvoir et valoriser l'image de la Meurthe-et-Moselle**

Au-delà d'atouts touristiques indéniables, le Département souhaite mettre en lumière ses acteurs et ses territoires dans une perspective plus large d'attractivité. Une telle dynamique doit permettre de faire valoir ses singularités, conserver ses talents comme en attirer de nouveaux ou encore contribuer à structurer des filières génératrices d'emplois. Pour cela, le Conseil départemental s'appuiera sur :

- ses savoir-faire (art du verre, faïencerie, broderie, sidérurgie, etc.) ;
- son patrimoine (château de Lunéville, colline de Sion, Place Stanislas, remparts Vauban, sites miniers et sidérurgiques, etc.) ;

- l'économie sociale et solidaire et ses filières innovantes qui font la singularité de notre département ;
- les grands événements (Nancy Jazz Pulsations, Jardin Du Michel, Festival du Film Italien de Villerupt, Mousson d'été, Grand Est Mondial Air Ballons, Salon de l'Agriculture, etc.) ;
- l'Université et l'enseignement supérieur, sa qualité de vie et ses espaces naturels remarquables ;
- les acteurs locaux et les habitants (sportifs, militants, initiatives citoyennes, associations, entreprises novatrices, fleurons industriels, etc.).

Le Conseil départemental jouera ainsi son rôle de facilitateur et de fédérateur, animateur d'une communauté des acteurs du département au travers de valeurs qui rassemblent. Cela passera notamment par une promotion et une valorisation de la Meurthe-et-Moselle lors des grands événements auxquels participera le Département.

### **Proposer une charte des valeurs du Département**

Pour rassembler, le Conseil départemental doit capitaliser sur ses forces qui définiront son fil d'Ariane. Depuis de nombreuses années, le Département de Meurthe-et-Moselle agit sur les questions des transitions écologiques, d'économie solidaire, autour de son histoire et de son patrimoine, sur l'agriculture, les circuits courts ou encore les solidarités humaines et sociales, socle des valeurs de la Meurthe-et-Moselle. C'est autour de ces thématiques que le Département souhaite rassembler pour construire une charte des valeurs. Celle-ci donnera au Conseil départemental les moyens de labéliser et cimentera sa volonté commune par une mise en exergue des acteurs locaux contribuant à son attractivité.

Mettre en lumière  
notre culture  
et notre patrimoine

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ **Accroître la diffusion des trésors connus et méconnus de la Meurthe-et-Moselle**
- ▶ **Valoriser la mémoire ouvrière**
- ▶ **Poursuivre la restauration du château de Lunéville**

La Meurthe-et-Moselle propose une offre riche en activités culturelles, grâce au dynamisme des structures et des acteurs présents dans l'ensemble du département. La politique départementale de soutien à la culture se poursuivra dans un souci d'équité territoriale.

### **Mettre en valeur notre patrimoine et accroître la diffusion des trésors de la Meurthe-et-Moselle**

La richesse patrimoniale du département est un atout important pour chacun·e de nos concitoyen·ne·s. Le Conseil départemental contribuera à la conservation et à la valorisation du patrimoine local. À titre d'exemple, le territoire Terres de Lorraine fera l'objet d'une étude approfondie du patrimoine lié à l'eau (lavoir, fontaine...). La mise en valeur du patrimoine sera soutenue dans l'ensemble du département.

Le Centre des mémoires Michel-Dinet (archives départementales) continuera son travail de diffusion des trésors méconnus meurthe-et-mosellans avec une attention particulière pour les mémoires qui constituent une identité forte de la Meurthe-et-Moselle.

### **Élargir le champ des mémoires**

Les mémoires industrielles, ouvrières, cheminotes, rejoignent celle de l'immigration, indissociable du dynamisme industriel de la Meurthe-et-Moselle. L'ouverture à ces mémoires permettra de prendre en compte le patrimoine ouvrier au sens large et de développer des actions de mise en valeur et de transmission des mémoires des anciens travailleurs des usines du département durant la période industrielle.

### **Poursuivre la restauration du château de Lunéville et développer l'excellence des métiers d'art**

Le Conseil départemental est propriétaire dans son intégralité du château de Lunéville depuis 2017. Chef d'œuvre de l'architecture classique, souhaité par le duc Léopold, il est aujourd'hui entièrement classé au titre des monuments historiques, y compris ses cours et jardins. La conservation et la présentation qui doivent en être faites seront organisées en vue de la connaissance, de l'éducation et du plaisir du public. Nous veillerons à la valorisation de ce château-musée pour que chacun·e de nos concitoyen·ne·s puisse s'approprier le cœur de l'histoire de ce monument gravement affecté par l'incendie de 2003.

Le Département, avec ses partenaires (État et collectivités territoriales), poursuivra la restauration du château, la requalification du parc des Bosquets et développera un projet dédié à l'excellence des métiers d'art en lien avec les collections du musée, procédant à leur diffusion et leur mise en valeur.



# Citoyenneté et participation : un contrat démocratique renouvelé avec les Meurthe-et-Mosellan·e·s

## Axe 5

Une démocratie vivante est une démocratie accessible à toutes et tous, qui dépasse les temps officiels de scrutin et où chacun s'engage à faire vivre l'intérêt général.

À côté des associations, des grands mouvements et fédérations d'éducation populaire et de leur vivacité, le Département œuvre depuis plusieurs années à donner toute sa place aux citoyen·ne·s au cœur de l'exécution de ses politiques publiques.

Sans remettre en cause le pouvoir légitime des élu·e·s issu·e·s du suffrage universel, la participation de la société civile demande d'ouvrir des espaces autres que les seuls moments où ses suffrages sont sollicités, de favoriser l'engagement et de faire vivre la citoyenneté dans la diversité de ses manifestations.

Les citoyen·ne·s doivent pouvoir participer aux décisions qui les concernent. En prenant en compte l'avis, les idées et les projets de chacun·e, le Département veut construire une collectivité où habitant·e·s, élu·e·s et technicien·ne·s s'écoutent et agissent ensemble. La participation citoyenne devient alors un cercle vertueux, de l'amont -imaginer ensemble- à l'aval -évaluer ensemble- nos politiques publiques.

La participation citoyenne est une chance d'apporter des réponses innovantes, d'inventer de nouveaux modèles pour répondre aux enjeux tant économiques que sociaux et environnementaux de notre département.

Le Département continuera à avancer dans cette direction qui conjugue légitimité républicaine et dynamique citoyenne pour tisser ces fils nécessaires réconciliant les citoyen·ne·s avec l'action publique et renforçant ce lien trop fragile entre citoyen·ne·s et démocratie.

Nous voulons faire vivre une Meurthe-et-Moselle confiante dans son avenir et unie autour des grandes valeurs républicaines.

Encourager  
toutes les formes  
d'engagement

## NOTRE ENGAGEMENT

► **Encourager et valoriser l'implication citoyenne**

Le bénévolat est la force du tissu associatif. Il est également la cheville ouvrière de bien des actions qui structurent des pans entiers de l'activité économique, sociale, sportive et culturelle. Actifs ou non actifs dans la vie professionnelle, les citoyen·ne·s engagé·e·s jouent un rôle déterminant dans la vie de la cité et dans la fabrique du vivre ensemble. La Meurthe-et-Moselle en est riche.

Le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle poursuivra son appui et son partenariat auprès des associations, encouragera et valorisera l'engagement des Meurthe-et-Mosellan·e·s.

### **Plateforme de l'engagement**

Depuis 2020, le Département a déployé la plateforme numérique « Place de l'engagement », outil à l'attention des associations à la recherche de bénévoles et des citoyen·ne·s souhaitant donner de leur temps. La plateforme pourra être mobilisée pour faire face à des besoins ponctuels et urgents comme cela fut le cas, durant les périodes de confinement, dans les EHPAD pour lutter contre l'isolement des résidents.

### **La page « Engagement », guichet unique de la participation citoyenne**

Les formes que peut prendre la participation citoyenne sont nombreuses et quantité d'exemples existent déjà dans le cadre des politiques publiques départementales. Nous dresserons dès 2022 le panorama de toutes les instances et initiatives participatives existantes initiées par le Département avec la volonté d'enrichir l'offre proposée. Cette volonté se traduira par la création d'une page internet dédiée qui facilitera l'accès aux habitants à l'ensemble des dispositifs de participation citoyenne proposés par le Conseil départemental. Chacun·e pourra accéder aux cadres d'engagement qui l'intéressent ou qui le concernent directement. Cette page centralisera également toutes les concertations en cours, ainsi que les modalités et les moyens d'y accéder.

### **Service civique et mobilité européenne**

Dès la création du dispositif du service civique, le Département a choisi de le déployer activement en son sein pour favoriser l'engagement des jeunes (plus de 80 volontaires par an ont été accueilli·e·s dans les services départementaux et dans les collèges, soit plus de 950 depuis janvier 2011). Le service civique est une opportunité pour de nombreux jeunes de trouver du sens, des repères et un accompagnement dans leur parcours, tout en acquérant des compétences nouvelles reconnues dans le monde du travail. À partir de 2022, en complément des actions déjà déployées dans les domaines de la culture, de l'écologie, de la solidarité ou de l'éducation, le Département proposera de nouvelles missions d'intérêt général ; par exemple, au sein du Bus de l'autonomie ou encore avec le Réseau d'échanges, de compétences et de services (RECS) du Lunévillois.

Le Département encouragera par ailleurs la mobilité des jeunes en Europe dans le cadre des programmes européens dédiés et en lien avec les structures départementales et associatives qui œuvrent dans ce domaine pour offrir à tous les jeunes la possibilité de vivre une expérience européenne.

### **Expression citoyenne et lutte contre les discriminations**

Toutes les actions d'éducation à la citoyenneté portées ou soutenues par le Département à travers l'ensemble de ses politiques publiques seront complétées par un travail en transversalité développé par le dispositif « Égalité, Fraternité, Agissez ! ». L'objectif de ce programme annuel, qui sera poursuivi en lien avec nos partenaires, est de proposer des actions visant à favoriser l'expression des personnes et leur participation active, favoriser leur sentiment d'appartenance à la société et renouer des liens sociaux et solidaires.

Le programme d'actions départemental d'éducation à la responsabilité sexuelle et affective et de prévention de la violence en direction des adolescent·e·s sera poursuivi tout en s'enrichissant autour des questions de l'estime de soi, de l'engagement et de la solidarité, de l'égalité femme-homme.

Du citoyen à  
la collectivité,  
les Meurthe-et-  
Mosellan·e·s  
acteurs de  
leur avenir

## NOTRE ENGAGEMENT

### ► Favoriser de nouvelles formes d'engagement et de participation citoyenne

Les cadres traditionnels de participation citoyenne montrent leurs limites. Il est nécessaire de les renouveler régulièrement et d'y apporter une nouvelle dynamique. Aujourd'hui, l'exigence d'un engagement de long terme autour d'une cause précise, en symétrie du mandat des élu·e·s, n'est plus toujours adaptée à la fluidité et à la rapidité des nouvelles formes d'engagement souhaitées. Par ailleurs, une autre culture de la gouvernance doit permettre de laisser de la place au citoyen pour participer à la définition des grandes orientations qui touchent à l'avenir de nos territoires et pour lui permettre de s'impliquer dans la construction et la mise en œuvre de nos politiques.

Plusieurs dispositifs nouveaux seront expérimentés et évalués au cours de ce mandat.

#### **Impliquer les Meurthe-et-Mosellan·e·s dans la mise en œuvre des politiques départementales**

Le Département va, de manière plus soutenue, permettre aux Meurthe et Mosellan·e·s qui le souhaitent de s'impliquer directement dans la mise en œuvre des politiques publiques départementales. Deux d'entre elles sont d'ores et déjà identifiées :

- **Aidants solidaires.** Ce dispositif, qui s'inscrit dans le cadre de notre politique autonomie, encouragera voisins, amis, réseaux humains de proximité... à apporter leur appui aux proches aidants et à contribuer ainsi à alléger leur charge. Il sera construit en lien avec le Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA) dans l'instance participative consacrée aux aidants.
- **Familles solidaires et parrainage.** En lien avec la protection de l'enfance, l'objectif de cette initiative est d'offrir aux enfants confiés un cadre familial épanouissant et socialisant. Cet accueil en famille fera l'objet d'un encadrement par des travailleurs sociaux et pourra être d'une durée variable en fonction des besoins de l'enfant et des possibilités des familles volontaires.

#### **Participer à des conventions citoyennes**

Pour être à la hauteur de l'enjeu de modernisation démocratique et ouvrir un dialogue direct avec les Meurthe-et-Mosellan·e·s, seront proposées des conventions citoyennes, temps d'échanges, de création collective, de co-construction entre habitant·e·s, élu·e·s et technicien·ne·s pour ouvrir le champ des possibles de nos politiques départementales sans idée préconçue, autour d'un projet ou d'une thématique précise, à l'échelle départementale ou territoriale.

#### **Permettre à la jeunesse d'inspirer nos politiques publiques**

Pour les plus jeunes, ces conventions citoyennes pourront prendre la forme d'hackaton, format d'une durée courte (une journée, un week-end) et sur une problématique de départ plus restreinte avec l'objectif d'y apporter des réponses créatives et innovantes.

#### **Proposer une idée ou un projet dans le cadre d'un budget participatif**

Initié récemment, le budget participatif des jeunes représentants de l'Assemblée départementale des collégiens (ADC) sera développé afin d'offrir la possibilité aux collégien·ne·s de s'impliquer dans la vie de leur établissement.

Il sera également expérimenté la possibilité pour les Meurthe-et-Mosellan·e·s de s'emparer de budgets participatifs sur des thématiques identifiées au cours du mandat pour concrétiser leurs idées.

## NOTRE ENGAGEMENT

Des usagers  
partie-prenantes  
des politiques  
publiques  
départementales

► **Donner la parole aux usagers  
des services publics départementaux**

Plusieurs instances participatives ont vu le jour au sein du Conseil départemental ces 10 dernières années : l'Assemblée départementale des collégiens (ADC) désignés au sein de leurs établissements, le conseil consultatif de l'insertion composé d'allocataires du RSA, le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) composé de représentants du grand âge et du handicap ou encore l'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE) qui réunit les principaux acteurs de cette politique publique.

Dans le cadre de l'approfondissement démocratique qui caractérisera la prochaine mandature, plusieurs nouvelles instances d'écoute des intelligences d'usage seront progressivement installées :

- **Autonomie : un espace participatif dédié au répit**  
Élaborée en partenariat avec le CDCA, cette instance nouvelle réunira des aidants et des associations engagées auprès d'eux afin de co-construire les réponses concrètes aux besoins des proches de personnes en grande perte d'autonomie et de suivre la mise en œuvre du schéma départemental du répit.
- **Protection de l'enfance : une écoute des publics**  
La question de la représentation des parents et des enfants relevant de la protection de l'enfance est complexe. Anciens et actuels enfants de l'ASE, parents d'enfants confiés, désireux d'améliorer la qualité de la protection de l'enfance seront donc sollicités. À l'instar du CDCA, l'animation de cette instance sera assurée par un représentant de la société civile, sans lien d'intérêt avec le Département mais reconnu pour ses compétences dans le domaine de la protection de l'enfance.

- **Insertion : un Conseil consultatif du service public de l'insertion et de l'emploi.** Le Conseil consultatif de l'insertion évoluera vers un Conseil consultatif du service public de l'insertion et de l'emploi. Les allocataires du RSA ne seront ainsi plus les seuls publics à pouvoir contribuer à la définition de la politique d'insertion mais également les jeunes accompagné-e-s par les missions locales, les allocataires des minimas sociaux comme l'allocation adultes handicapés (AAH) ou l'allocation de solidarité spécifique, ainsi que les personnes accompagnées par les Maisons Départementales des Solidarités (MDS).
- **Santé : un Conseil participatif de la santé.** La stratégie santé du Département constitue un domaine d'actions nouveau et sa construction nécessite de bénéficier du regard de professionnel-le-s de la santé, d'usagers ou encore d'élu-e-s locaux en mesure d'orienter utilement les choix de la collectivité.

## CONCLUSION

Engagé·e·s et responsables

## NOS ENGAGEMENTS

- ▶ Un investissement soutenu
- ▶ Un recours maîtrisé à l'endettement
- ▶ Une stabilité globale des effectifs

En 2020, les difficultés rencontrées par nombre de nos concitoyennes et concitoyens ont été aggravées par une crise sanitaire inédite. La dépense nette d'action sociale des conseils départementaux a ainsi augmenté de 4,2 %, une progression très largement supérieure à la participation financière de l'État qui n'a évolué que de 1,4 %. Les seules mesures liées à la pandémie ont ainsi représenté une dépense supplémentaire de plus de 10 M€ en 2020 pour le Département de Meurthe-et-Moselle. D'autres facteurs expliquent cette progression :

- les impacts de la crise sanitaire sur l'emploi, auxquels s'ajoute la réforme de l'assurance chômage, avec pour conséquence une augmentation prévisible du nombre d'allocataires du RSA, notamment du fait des difficultés encore accrues pour les personnes vulnérables comme pour les jeunes peinant à entrer sur le marché du travail ;
- des problématiques d'une complexité croissante au sein des familles fragiles et dans la prise en charge des enfants confiés au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) ;
- l'accélération du vieillissement de la population qui génère un besoin croissant d'accompagnement, que ce soit au travers de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) comme, pour partie, de la prestation de compensation du handicap (PCH).

### Une nécessaire revalorisation des métiers de l'aide à la personne

À cette progression structurelle des dépenses d'intervention départementales, s'ajoutera la nécessaire revalorisation des métiers de l'aide à la personne au travers de la mise en œuvre en année pleine de l'avenant 43 de la branche de l'aide à domicile dès 2022 comme de la reconnaissance des « oublié·e·s du Ségur ». Une telle revalorisation apparaît, en effet, tout aussi légitime que celle intervenue en faveur des professionnel·le·s de santé. Elle doit dans le même temps impérativement être coordonnée par l'État pour prévenir des effets délétères de concurrence entre territoires et prise en charge pour partie par celui-ci, aux côtés des Conseils départementaux, dans le contexte de décrochage de sa participation par rapport à la dynamique de leur dépense nette d'action sociale mentionnée précédemment.

### Une situation budgétaire saine

Pour faire face à ces dépenses nouvelles, mettre en œuvre les engagements du projet départemental et assumer son rôle de bouclier social protégeant nos concitoyennes et concitoyens et tout particulièrement les plus vulnérables, notre collectivité peut s'appuyer sur :

- une situation budgétaire saine, héritage des mandatures précédentes, comme l'illustre la maîtrise du taux d'endettement de la collectivité et une capacité de désendettement bien en-deçà de la moyenne des collectivités de même strate ;
- des perspectives de recettes stables à moyen terme qui demeurent néanmoins sujettes à la conjoncture économique dans un contexte d'autonomie fiscale de la collectivité gravement mise à mal par l'État.

### Investir pour l'avenir

Notre Département conserve une assise budgétaire lui permettant de préserver son niveau de service aux usagers comme sa capacité d'investissement. Le Conseil départemental a d'ailleurs fait le choix de maintenir un haut niveau d'investissement durant toute la crise sanitaire afin de soutenir l'activité, c'est-à-dire l'emploi, dans nos territoires. Dans les années à venir, nous souhaitons poursuivre cet effort avec un niveau de dépenses réelles d'investissement à la hauteur des besoins identifiés dans le cadre de nos différentes politiques publiques.

### Une évolution de la masse salariale maîtrisée

De même, l'engagement de stabilité globale des effectifs, intervenu dans le cadre de l'Agenda social voté en 2018, demeurera un engagement du mandat qui s'ouvre. Il correspond à une démarche rare à l'échelle des collectivités qui, pour nombre d'entre elles, ont réduit leurs effectifs au cours des dernières années. Il supposera d'interroger systématiquement et prioritairement le redéploiement de moyens humains pour répondre aux priorités du projet départemental reflétant l'évolution des besoins de nos concitoyennes et concitoyens et de nos territoires.

À l'issue d'un tel travail, certains besoins nécessiteront vraisemblablement des moyens supplémentaires. Nous les engagerons avec le souci constant de maîtriser l'évolution de la masse salariale.

## **Ambition, volontarisme et responsabilité**

Si sa situation financière demeure liée à la conjoncture économique, actuellement marquée par une nette reprise de l'inflation, tout particulièrement s'agissant des prix de l'énergie, mais également tributaire de décisions nationales trop souvent prises sans concertation et générant des dépenses nouvelles, pas ou insuffisamment compensées, la Meurthe-et-Moselle conserve des marges de manœuvre. Le Conseil départemental entend les consacrer aux besoins prioritaires des Meurthe-et-Mosellan·e·s auxquels répondent les priorités du projet départemental tout en préservant une situation budgétaire saine, garante d'une action publique durable.

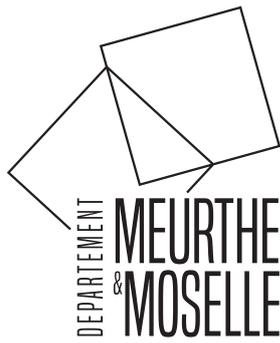
## **Un dialogue social constant**

Le Département s'est toujours attaché à partager avec les organisations syndicales les orientations stratégiques de la collectivité en matière de ressources humaines et entend poursuivre en ce sens. Ce dialogue social constant traduit notre volonté de garantir un service public départemental de qualité en prenant pleinement en considération les besoins et attentes des près de 3 000 agents de la collectivité.

## **Une démarche déontologique renouvelée**

Parce qu'au-delà des obligations, la déontologie relève d'une responsabilité collective des élu·e·s et agents de la collectivité, nous souhaitons définir un dispositif formalisé en la matière qui sera soumis à l'Assemblée départementale. Ce dispositif devra comprendre une importante dimension de prévention, fondée sur un diagnostic partagé des risques.





**meurthe-et-moselle.fr**

Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
48, esplanade Jacques-Baudot - CO 900 19  
54035 NANCY CEDEX - Tél. : 03 83 94 54 54